

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 03 NOVEMBRE 2014 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2014-147). 29 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

A donné pouvoir pour la représenter : Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Etait absent : 0



- Départ de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), à 19 H 55, après le vote du vœu 12-2014-021 ;
- Départ de M. NAJDOVSKI (pouvoir donné à M. GREAU), à 20 H 05, après le vote du vœu 12-2014-021 ;
- Sortie de M. GREAU (pouvoir de M. NAJDOVSKI), à 20 H 25, après le vote de la délibération DVD 20141131 ;
- Retour de M. GREAU (pouvoir de M. NAJDOVSKI), à 20 H 30, après le vote de l'état spécial pour l'exercice 2015 ;
- Départ, de Mme MONTANDON et de Mme CHOPIN-GENET à 21 H 15, après le vote de la délibération DDCT 20140158 et la suspension de séance ;
- Sortie de Mme ROTA, à 21 H 40, après le vote la délibération DDEES 20141125 ;

- Retour de Mme ROTA, à 21 H 45, après le vote la délibération DDEEES 20141126 ;
- Sortie de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), à 22 H 25, après le vote de la délibération
DJS 20140321 ;
- Sortie de M. SEINGIER, à 22 H 20, après le vote de la délibération DJS 20140321 ;
- Retour de M. SEINGIER, à 22 H 26, après le vote de la délibération DJS 20140326 ;
- Retour de M. GREGOIRE (pouvoir de M. MISSIKA), à 22 H 30, après le vote du vœu
12-2014-022 ;



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je commence la séance par un moment solennel. Il y a plus d'une semaine, Rémi FRAISSE est mort. Il avait 21 ans. Je pense d'abord à sa famille et à ses proches. Je souhaite leur adresser en mon nom et en celui de la Maire de Paris, leur adresser ce soir nos condoléances et un message de sympathie pour cette épreuve.

Rémi FRAISSE était un militant écologiste, non violent et il est mort lors d'un rassemblement pour une cause en laquelle il croyait. C'est un drame que nous ne pouvons que regretter infiniment. Au-delà de la compassion naturelle, toute la vérité doit être faite sur les circonstances de ce drame. La justice est saisie et elle doit faire son œuvre sereinement, à l'abri des polémiques. C'est l'honneur de la République que de faire prévaloir en toute circonstance, le droit. J'appelle chacun à la responsabilité et à la mesure dans l'expression de nos convictions respectives.

En hommage à la mémoire de Rémi FRAISSE, je propose d'observer une minute de silence. »

1 minute de silence est observée



- **DELIBERATION (12-2014-039)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 6 OCTOBRE 2014.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014.»

Votants : 23 dont 1 pouvoir

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 6 OCTOBRE 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 3 NOVEMBRE 2014.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2014-148)



- **DELIBERATION (12-2014-041)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014- 149 AVIS)

•••••

- DU 20141097 : Bercy Charenton (12^e) : extension du périmètre de la ZAC - enrichissement des objectifs poursuivis et modalités de la concertation.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Cette délibération porte sur un projet d'envergure pour notre arrondissement puisqu'il a été initié sous la précédente mandature. Aujourd'hui, il nous revient collectivement de poursuivre ce projet.

Cette délibération nous propose deux évolutions principales notamment l'extension du périmètre initialement prévu pour cette ZAC. Elle permet également de réaffirmer un certain nombre d'objectifs forts. Le premier étant la priorité donnée à cette mandature, à savoir la priorité au logement. L'extension va nous permettre d'augmenter le nombre de logements et de répondre à l'urgence exprimée par les Parisiens pour trouver plus facilement des logements dans la capitale.

Cette délibération permet ainsi de faire évoluer l'équilibre entre logements et bureaux d'activité vers du 50%/50%. Ce projet présente aussi une vision équilibrée de ce que nous voulons porter pour Paris c'est-à-dire un quartier mixte qui prévoit à la fois des logements et des équipements publics pour les habitants de ce quartier et ceux du 12^e arrondissement vers Bercy et la vallée de Fécamp. Ce projet permet d'envisager la création d'équipements publics de proximité, école, collège, crèche mais aussi piscine et bibliothèque.

Nous avons aussi tenu à faire figurer dans les objectifs de cette délibération, un équilibre dans les activités permettant d'assurer sur cette parcelle, une part importante à l'emploi. Et rappeler la vocation de cette emprise à la logistique urbaine que nous connaissons partiellement aujourd'hui. Il s'agit aussi de porter la dimension métropolitaine de cette grande parcelle située à l'entrée de Paris dans un espace qui va nous permettre de retisser du lien avec les quartiers existants du 12^e mais aussi avec la Ville de Charenton.

Cette délibération nous propose d'étendre ce périmètre, et d'enrichir les objectifs et modalités de concertation. Dans le cadre de notre règlement intérieur, cette délibération va permettre à chacun des groupes de s'exprimer sur cette délibération. Je vous rappelle que chaque groupe politique dispose de 5 minutes de temps de parole. Il s'agit également pour chaque groupe de donner sa position sur les deux vœux rattachés à cette délibération.

J'ai beaucoup d'inscriptions sur cette délibération et sur les vœux, aussi, je demande aux uns et aux autres de bien vouloir respecter les temps de parole à savoir 5 minutes pour la délibération, 5 minutes pour la présentation des vœux et 1 minute pour donner l'explication de vote.

J'ai deux inscrits du groupe UMP-UDI-MODEM sur les vœux, M. MARGAIN pour le premier et Mme ROTA pour le deuxième, chaque fois avec Mme MONTANDON. Soit vous prenez 30 secondes chacun, soit Mme MONTANDON se concentre sur l'intervention sur la délibération et M. MARGAIN et Mme ROTA sur les vœux. Normalement, il y a 1 minute par groupe pour expliquer la position sur le vœu. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je voulais savoir si l'explication de vote intervient bien après la présentation car nous avons des questions sur les vœux. Notre intervention englobera ces questions puis nous donnerons la position de vote. Donc la minute d'explication de vote se fera bien après les réponses à nos questions ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous propose de d'abord faire intervenir les groupes qui ont présenté ces vœux. Ainsi, cela répondra peut-être à vos questions. Puis, vous pourrez donner votre position.

Je vais essayer de faire tourner les prises de parole entre les différents groupes. M. TOUZET, souhaitez-vous commencer ?»

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Merci. Cette délibération porte sur l'extension de la ZAC Bercy-Charenton au secteur Léo Lagrange. Cette extension est indéniablement une opportunité pour enrichir encore les objectifs d'aménagement de cette ZAC de 63 hectares. Je souhaiterais insister pour ma part sur 3 objectifs.

Premièrement, cette ZAC vise à retisser le lien urbain, à remettre de la continuité urbaine d'abord entre Bercy et Charenton-le-Pont. Il s'agit de s'inscrire désormais dans une vision métropolitaine. Il ne faut plus que les Portes de Paris soient des coupures mais qu'elles deviennent des interfaces vivantes, accueillantes. Et cela devrait être au cœur de cette ZAC. Il s'agit également de retisser le lien entre le 12^e arrondissement et la Seine. Nous savons que la requalification des Berges de Seine est l'un des objectifs affichés pour cette ZAC. Cela tient à cœur aux Parisiens. Nous l'avons déjà vu avec l'aménagement des Berges de Seine du côté de la rive gauche lors de la mandature précédente.

Le deuxième objectif sur lequel je souhaite insister est que cette ZAC doit retisser du lien avec le Bois de Vincennes. L'objectif clairement affiché est de créer une continuité écologique entre le Bois de Vincennes, la Seine, le parc de Bercy ainsi que la promenade plantée qui va jusqu'au square Charles-Peguy. Cette trame verte qu'il va falloir retisser s'appuiera en particulier sur la petite ceinture. A cet égard, sur ce second objectif, l'extension de la ZAC au secteur Léo Lagrange offre une belle opportunité de renforcer cet objectif. En 2012 déjà, les aménagements du T3 avaient permis d'enclencher une dynamique de requalification de ce secteur. Cette fois, nous pourrons aller plus loin, renforcer la continuité paysagère, piétonne, écologique avec le Bois autour de la Porte de Charenton.

Dernier objectif sur lequel je souhaite insister. La ZAC devra faciliter l'accueil de nouveaux modes de transports en commun. J'insiste sur l'objectif prioritaire pour nous d'une nouvelle voie en prolongement de la rue Baron-Leroy qui devra accueillir des modes doux. Il avait dit au Conseil de Paris en 2013 qu'il faudrait un bus à haut niveau de service. Le vœu qui sera présenté par M. GREGOIRE insistera sur le fait qu'il va falloir être très ambitieux sur ces transports en commun. Je pense par exemple à la rénovation de la station de la Porte de Charenton. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« J'interviens pour une première partie et Mme VELAY-BOSC interviendra pour la deuxième partie. Tout d'abord, nous nous félicitons de cette délibération qui signifie les ambitions et les moyens que nous souhaitons pour ce nouveau quartier. Nous considérons que les enjeux sont majeurs pour l'aménagement du quartier mais aussi pour la Porte de Charenton notamment dans le cadre des enjeux posés à Paris de développement durable et d'agenda 21.

Pour nous, c'est plus de logements sociaux, plus de service public. Nous parlons d'écoles, de collèges et de crèches. Mais c'est aussi plus d'équipements sportifs à travailler. Je pense à un projet autour de Léo Lagrange avec une piscine comme cela est évoqué dans le vœu que nous soumettrons au vote. Je pense aussi que plus de commerces de proximité feront revivre la Porte de Charenton qui en a bien besoin.

C'est également un enjeu important pour le devenir du transport dans la capitale. Le groupe communiste a toujours dit qu'il ne fallait surtout pas opposer aménagement du territoire et développement du transport par le rail, le fret qui est de loin reconnu comme le plus écologique. Au moment où la Ville de Paris notamment la Maire annonce la sortie du diesel, au moment où nous avons un débat fort autour de la suppression de l'éco taxe, il nous paraît important de ne pas oublier que nous sommes face à un foncier qui appartient au Réseau Ferré de France qui doit garder sa vocation première et être tourné vers l'avenir du transport nécessaire aux générations futures.

Dans une période de crise économique, sociale et environnementale, ce projet doit permettre aussi la création d'emplois durables et non délocalisables. L'investissement public au service de l'emploi et du développement durable est la seule garantie face à l'appétit des spéculateurs qui voient leur intérêt privé avant les intérêts personnels.

Je souhaite rappeler que l'APUR avait présenté une étude en 2008 qui proposait la couverture des voies SNCF afin de permettre un tissu urbain continu entre la Seine et la rue de Charenton. Cette hypothèse est aujourd'hui écartée. Certes, l'opération est techniquement complexe et coûteuse mais elle permettait de résoudre la principale difficulté du projet à savoir la cohabitation entre une vie urbaine de qualité et un trafic ferroviaire très important avec plus de 1 000 trains qui passent chaque jour.

Enfin, je souhaite dire notre intérêt et notre questionnement sur le devenir de ce que nous appelons la Gare de la Râpée inférieure et ce que nous appelons à côté, le tunnel des artisans. Mme VELAY-BOSC interviendra sur cette partie mais je souhaite dire que si le projet du SYCTOM ne voyait pas le jour, nous souhaitons qu'il y ait un projet industriel qui permette à la fois de faire le lien entre les enjeux de transport, les enjeux d'industrie dans Paris, les enjeux d'emplois et les enjeux environnementaux. Nous serons attentifs au cas où le projet du SYCTOM ne voit pas le jour que nous ayons une garantie notamment autour de la création d'emploi, pourquoi pas avec la création d'une plate-forme multimodale logistique. J'attire votre attention pour que la Ville de Paris porte une étude complémentaire pour un nouveau projet industriel. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris:

« Ce n'est pas la première fois que nous abordons la question du site Bercy-Charenton. Cela fait pratiquement 10 ans que nous portons une réflexion sur ce site. Les premières réflexions datent de 2006. Nous avons par le passé porté l'exigence d'une programmation équilibrée entre le logement et les activités économiques. Nous avons porté l'ambition d'une programmation qui permette la réalisation paritaire de logements et de bureaux à 50%/50% tandis qu'initialement, il était prévu 40% pour le logement et 60% pour les bureaux. C'est avec satisfaction que nous notons l'objectif de 50%/50% désormais affiché mais au prix d'une extension du périmètre ce qui n'est pas sans soulever de nouvelles questions concernant l'aménagement de ce nouveau site sur le stade Léo Lagrange.

Aujourd'hui, ce site est essentiellement dédié aux activités sportives. La question du maintien et de la modernisation de ces installations sportives est évidemment posée en premier lieu. C'est également un site où il existe une très forte perméabilité des sols. Lorsque l'on fait de l'aménagement urbain, on est très sensible à cette question et à ce que l'on n'ait pas un aménagement urbain qui contribue à l'imperméabilisation des sols à l'heure du réchauffement climatique et des rapports plus alarmants les uns que les autres sur cette question. C'est à l'aune de toutes ces questions que nous souhaitons envisager cette question.

Nous voulons que le site soit mis en valeur. Il est question de mettre en relation la trame verte du site Bercy-Charenton avec le Bois de Vincennes. Il est dit dans l'exposé des motifs que l'on veut mettre en valeur l'entrée du Bois de Vincennes. C'est une très bonne intention mais je rappelle que cette insertion restera vaine si nous ne posons pas la question du devenir de la pelouse de Reuilly. En 2006 déjà, nous avons demandé à ce qu'une étude soit faite pour la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques qui se déroulent actuellement sur la pelouse de Reuilly, juste à côté du site de Léo Lagrange. Nous ne pouvons pas penser l'aménagement du site Bercy-Charenton et le site Léo Lagrange sans questionner la liaison vers le Bois de Vincennes. Si nous faisons une trame verte et qu'elle se heurte à des grilles et à des murs de voiture en stationnement et en circulation durant la Foire du Trône, cette trame verte perd beaucoup de son intérêt.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu, afin qu'il y ait une étude relative à la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques sur un site qui soit dédié. Cela peut être sur Bercy-Charenton ou ailleurs. Et que l'on ait également une étude sur la requalification de la pelouse de Reuilly, 10 hectares qui sont aujourd'hui en très grande partie, stérilisés et inutilisés en dehors des manifestations massives qui s'y déroulent. Par ailleurs, il y a une autre question à savoir celle du maintien du statut piétonnier des voies du Bois de Vincennes tout au long de l'année. C'est aussi l'occasion de poser la question de la qualification de l'entrée du Bois de Vincennes. Nous avons demandé à ce qu'il y ait une étude sur la possibilité d'une suppression pure et simple de l'accès au périphérique à la Porte de Reuilly qui vient parasiter le fonctionnement de ce site. Nous notons avec satisfaction que cette étude sera menée.

Nous voulons aussi porter la question du désenclavement du site notamment du prolongement de la rue Baron-Leroy et sa desserte vers la station Baron-Leroy du T3. Il est primordial que ce percement soit réalisé que nous puissions irriguer le futur site avec une liaison à haut niveau de service. C'est évoqué dans l'exposé des motifs de la délibération. Je rappelle également que nous allons étudier la possibilité d'implanter un bus à haut niveau de service, en tout cas un transport à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine c'est-à-dire quai de la Râpée et quai de Bercy. Ce site propre de transport pourra aussi venir s'insérer dans le quartier.

Il s'agit également d'affirmer la vocation logistique du site. Il y a une proximité avec le rail et le fleuve. Nous plaillons pour que cette problématique soit incluse dans la réflexion sur l'avenir du site. La question des équipements publics est aussi primordiale. Nous ne construisons pas un nouveau quartier sans penser aux usages futurs ou à ceux qui vont y habiter. Il est important d'avoir un collège, une bibliothèque, des crèches. Nous portons également l'exigence de l'inclusion d'une piscine sur ce site. Nous avons un déficit à Paris en termes de piscines. Au niveau parisien, les piscines sont surchargées. Nous ne faisons pas venir plusieurs milliers de nouveaux habitants sur un site de plusieurs dizaines d'hectares sans penser à cette question. Cette programmation est prioritaire.

Il faut une programmation ambitieuse en termes d'équipements publics, réfléchir à la question du devenir de la pelouse de Reuilly, et engager une étude sur la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques sur un autre site, se poser la question de la desserte en transports en commun. Toutes ces questions sont posées. Nous souhaitons vivement que nos vœux soient adoptés ce qui nous permettra de voter favorablement cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Cette délibération démontre que nous avons raison. Malgré les 63 hectares, et je tiens à préciser qu'il s'agit de la plus grande réserve foncière qui reste à Paris, vous êtes obligés d'étendre la zone à une zone complémentaire afin de construire des équipements publics comme un collège, une piscine et une bibliothèque.

Pourquoi êtes-vous obligés d'étendre ? Tout simplement parce que vous avez refusé de réaliser une couverture des rails sur la zone initiale de Bercy-Charenton. En effet, si les rails avaient été couverts, nous aurions pu envisager de tels équipements. Vous énoncez vous-même dans la délibération, je cite « tous les inconvénients inhérents à la présence des rails, les nuisances acoustiques, les accès difficiles, la proximité de l'accès ferroviaire ». Pourtant, je me souviens lors d'une réunion publique que l'équipe d'architecte Roger Stirk & Partners avait expliqué que conserver les rails n'était pas un problème et qu'il fallait au contraire les construire et les intégrer à la vie du quartier, et que cela pouvait être bénéfique, je cite « grâce à la poésie des rails ». Si les rails étaient aussi poétiques que cela, je pense que nous aurions pu y construire un collège, une piscine ou encore une bibliothèque. Apparemment, cela n'apparaît pas aussi poétique que cela et nous sommes obligés d'étendre à la zone Léo Lagrange.

Cette extension vous permet aussi de rattraper le pourcentage sur la répartition logements/bureaux. Au fur et à mesure des réunions et de l'avancée du programme, le pourcentage logement avait diminué pour atteindre 40%. En étendant à Léo Lagrange, vous allez pouvoir repasser à un pourcentage de 50%/50%. Cependant, je me demande pourquoi ce pourcentage n'est pas énuméré dans la délibération ? Vous êtes obligés de l'énumérer dans un vœu. Je suis assez dubitative sur ce procédé. Lorsque je calcule les 10% qui vont vous permettre de passer à 50%, on arrive à peu près à la création de 400 logements. Quelles sont les pistes de création de logements au niveau de la zone Léo Lagrange ? A la lecture de la délibération, je m'inquiète un peu de la localisation de ces logements. Il est indiqué, je cite « la question du maintien des bouledromes sur le site Léo Lagrange et celle concernant la diminution du bâtiment accueillant provisoirement le foyer ADOMA, sont intégrées à ces réflexions ». Est-ce que le déplacement du terrain des boulistes est envisagé ? Si oui, je trouve dommage que ce soit l'une des conséquences de cette extension. Pourriez-vous nous donner des informations ? Dans le vœu, il n'y a rien à ce sujet.

Sur ce vœu justement, nous sommes d'accord avec les équipements. En revanche, il n'y a aucune mention sur le maintien du terrain des boulistes. Notre position de vote sera fondée sur votre explication. Il n'y a non plus aucune mention sur les mesures économiques. Lorsque l'on s'engage à créer 400 logements dans un secteur, il faut des équipements publics mais il faut aussi des mesures d'ordre économique. Pourriez-vous nous renseigner à ce sujet ?

Enfin, je m'étonne que vous vous fassiez un vœu à vous-même. Nous commençons à être habitués. Nous avons l'impression que vous voulez vous dédouaner pour le futur. Je vous rappelle que vous êtes au pouvoir. Lorsque vous faites des vœux sur la concertation, je souhaite vous rappeler une chose. Je vous cite « les habitants et les usagers de ce secteur, notamment au travers des conseils de quartier et associations du 12^e arrondissement, continuent à être pleinement associés aux réflexions par des processus de participation dynamiques et modernisés ». Déjà sur le site Léo Lagrange, je vous rappelle que le foyer ADOMA a été construit sans aucune concertation. Nous avons d'ailleurs eu des débats très houleux à ce sujet. Quant à la concertation sur la zone Bercy-Charenton, celle-ci a souvent été associée à une certaine mascarade. Il n'y a jamais eu de données chiffrées et les questions ont souvent été éludées. J'ai participé aux ateliers avec nombre de mes collègues, et cela ressemblait plus à des ateliers de psychologie. Lorsque j'avais des images et qu'on me demandait ce que cela m'évoquait, j'avais l'impression d'être chez un psychologue. Je pense que si vous demandez leur avis aux différents collectifs, que ce soit aux salariés de Géodis qui sont souvent repartis bredouille ou encore au collectif Baron-Leroy, ces derniers n'ont jamais eu de réponses claires et précises à leurs questions. J'espère donc que la concertation ne sera pas à l'image de ce qui s'est passé précédemment. Quant au vœu de M. NAJDOVSKI, je laisserai Mme ROTA intervenir. Mais M. NAJDOVSKI, nous voyons ce vœu chaque année. Oui, nous sommes favorables aux études et pas simplement sur la zone de Bercy-Charenton. Mais des études complémentaires pour le déplacement de la Foire du Trône. Nous sommes pour la revalorisation de la pelouse de Reuilly. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON. Vous avez pris vos 5 minutes donc il restera le temps d'explication de vote pour votre groupe. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Mme MONTANDON, je suis ravi d'apprendre que nous sommes au pouvoir et que vous êtes hermétique à la poésie du rail ce qui dans le 12^e est un inconvénient. Il y en a beaucoup dans notre arrondissement, parfois à regret. Cela va me permettre de vous expliquer pourquoi nous faisons des vœux sur des délibérations portées en Mairie centrale. Je vais vous expliquer le sens de ces vœux.

Je rappelle d'abord le sens général de cette délibération et de ce projet. Comme cela a été dit plusieurs fois, ce n'est pas la première délibération sur ce projet qui est un projet complexe qui s'inscrit dans la durée et qui demandera inmanquablement qu'on y revienne. Il s'agit d'une extension de ZAC sur le secteur Léo Lagrange et le vœu nous permet de rappeler les grands objectifs notamment la priorité donnée au logement. L'extension de la ZAC permet effectivement d'augmenter le pourcentage de logements avec un objectif de 50%.

Par ailleurs, le sens du vœu rappelle notre souci collectif de faire de cette future ZAC, un nouveau quartier pour notre arrondissement. Qu'est-ce qu'un quartier ? C'est une mixité d'équipements qui soient soutenables, écologiques et agréables pour les habitants. La liste des équipements programmées en témoigne : école, collège, crèche et grâce à l'extension au secteur Léo Lagrange, la rénovation et l'extension d'équipements sportifs. Je laisserai l'exécutif répondre sur la question des boulistes. Je suis sûr que nous trouverons une solution.

Le troisième point car il s'agit d'un élément important d'une vie de quartier, il s'agit de la création de programmes à vocation économique. Il s'agit de bureaux pour du travail, des activités industrielles notamment une vocation historique de ce lieu qui est la logistique urbaine. Historique car il s'agit d'un nœud de circulation très important à Paris. Nous voulons le libérer de cette pression mais il ne faut pas oublier qu'il faut des endroits à Paris pour assurer la logistique notamment les livraisons au dernier kilomètre.

Cela me permet d'arriver aux objectifs de ce vœu. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'une délibération technique d'extension de ZAC sur un secteur géographique. Certes, l'exposé de la délibération rappelle des principes généraux. Mais comme nous sommes particulièrement attentifs à un certain nombre de sujets, c'est aussi l'occasion pour nous, équipe du 12^e arrondissement, de rappeler un certain nombre de nos objectifs, de nos ambitions pour ce quartier.

Le premier est que l'extension sur le secteur Léo Lagrange doit permettre l'extension et la modernisation des équipements sportifs de ce secteur. Il y a un point important qui concerne aussi les boulistes, vous n'avez pas dû le noter Mme MONTANDON. Il est bien précisé que nous souhaitons étudier les possibilités de relogement. A ce stade, il est totalement impossible de prédire où et quand se feront les choses. En revanche, nous partageons avec vous l'obsession que cette restructuration corresponde à une modernisation et à une extension, et en aucun cas à une délocalisation ou à une baisse de l'offre en termes d'équipements sportifs. L'extension devra permettre aussi la création d'une piscine. Nous le souhaitons ardemment et nous nous battons dans les mois à venir pour l'obtenir. Nous rappelons dans le vœu qu'à l'occasion de la construction de ce quartier, nous devons repenser les transports collectifs sur la zone. C'est l'articulation entre le tramway, le métro, la rénovation de la Porte de Charenton, le projet de liaison à haute qualité de service sur les quais le long de la Seine. Ce sont des implantations de dispositifs autolib' et velib'.

Enfin, nous rappelons en termes méthodologique. Il s'agit d'un message que nous nous adressons à nous même mais aussi à l'exécutif central, l' élu en charge est dans cette salle, que nous souhaitons que les acteurs locaux (associations, conseils de quartier, collectif Baron-Leroy, les forains) soient associés dans les mois à venir. Il s'agit d'un processus qui va prendre du temps et il est important que nous ayons l'occasion d'y revenir. Nous ne manquerons pas de reposer nos ambitions à chaque fois que nous en aurons l'occasion. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je m'exprime sur le vœu déposé par le groupe écologiste. Nous voterons pour ce vœu qui va dans le sens de nos propositions durant la campagne 2014. Nous pouvons voter ce vœu car il comporte la mention « ou ailleurs » pour la relocalisation de la Foire du Trône. Si elle avait été relocalisée dans la ZAC Bercy-Charenton, cela aurait été une erreur. Nous aurions été au cœur des immeubles d'habitation et les nuisances sonores régulièrement dénoncées par les riverains auraient perduré. Nous aurons d'autres débats sur le futur emplacement de la Foire du Trône et ces débats devront se faire en concertation avec les forains et les riverains. Par ailleurs, nous saluons le fait que ce vœu évoque la requalification de la pelouse de Reuilly qui est également l'une de nos priorités. »

Mme Brigitte VELAY-BOSC, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Les intentions d'aménagement de la ZAC Bercy-Charenton sont intéressantes et nous espérons que la concertation va encore enrichir et améliorer ce projet tant sur le plan des équipements publics que sur le plan des activités professionnelles à conserver et à créer. Cela m'amène à relayer devant le conseil d'arrondissement, une question posée au cours du débat public de jeudi dernier à savoir quel est le devenir des artisans et commerçants du tunnel Baron-Leroy ? Mme la Maire a précisé qu'il n'était pas question de démolir les tunnels, véritable patrimoine historique mais de les aménager et d'essayer d'y intégrer d'autres activités artisanales ou de loisirs pour la population. Comme indiqué dans la délibération, je cite « une attention particulière sera portée aux conditions de maintien sur le site des activités aujourd'hui présentes ». Pour l'avoir visité ce matin même, je dois dire que j'ai été très surprise de voir ces activités anciennes. Elles sont cachées. Ce sont des personnes qui travaillent et que nous ne voyons jamais.

Depuis 2006, le collectif des artisans et commerçants du tunnel Baron-Leroy est force de proposition pour l'aménagement, la préservation et le développement de cet espace historique qui fait partie intégrante du musée d'art forain et la rue piétonne du quartier Saint-Emilion. Ce tunnel est utilisé depuis 200 ans par des producteurs, des artisans, des commerçants et habitants de Paris. C'est une zone de bruit *non hergivore*. C'est ce qui m'a été dit. Je connais votre projet. Nous pouvons être d'accord sur certaines choses si cela est pour préserver des activités. Les propositions faites par le collectif ont été listées par M. NAVARRO qui s'est fait le porte-parole m'ont réellement intéressé. Je ne vais pas toutes les citer. Le rapatriement à Bercy des pirogues qui datent de plus de 6 000 ans afin d'ouvrir le premier musée préhistorique de Paris à Bercy-Charenton. Comme je connais votre sens de la démocratie Madame la Maire, mesdames et messieurs, les conseillères et conseillers, je sais que vous pouvez constater que parfois et même souvent, les idées viennent du terrain même. Je souhaite vous rappeler l'importance et peut-être l'urgence de donner la parole aux personnes qui sont sur ce terrain et une suite favorable à la demande de table ronde formulée par le collectif des artisans et commerçants du tunnel notamment afin de lister les soucis technique et de sécurité. Je vous en remercie. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement:

« Tout d'abord, je me réjouis. Le ciel des tunnels Baron-Leroy a dû vous inspirer. Nous avons pendant des années essayé de soutenir l'activité de ces tunnels et les personnes de l'ombre qui y travaillent. Nous avons beaucoup de plaisir à entendre que dans cette assemblée des personnes rejoignent notre position et défendent les tunnels Baron-Leroy.

Ceci dit nous resterons sur la position qui a été celle du groupe jusqu'à maintenant à savoir l'abstention puisque vous n'êtes pas sans savoir que la position de notre groupe a été plutôt en défaveur de l'ensemble du projet proposé jusqu'à lors sur l'aménagement de la zone Bercy-Charenton. »

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris:

« De mon point de vue, cette extension de la ZAC est une bonne nouvelle pour le 12^e arrondissement parce que cette extension permet beaucoup de choses en matière de logements, d'équipements sportifs, d'équipements de proximité. Je pense à la bibliothèque et au collège. Elle permet également de traiter la question de l'ouverture sur le Bois de Vincennes et de la continuité verte. De ce point de vue, il y a une réelle logique à mettre en relation le site Léo Lagrange avec le site Bercy-Charenton. Il y a aussi une dimension qu'il faut avoir à l'esprit. Cela va permettre de requalifier un secteur du 12^e arrondissement qui avait une certaine difficulté en matière de dynamisme économique et commercial. Cela va permettre d'améliorer la perspective du boulevard Poniatowski.

Quelques mots sur les différentes interventions. Je suis comme tous les élus du 12^e, favorable à une piscine et j'espère que nous arriverons à convaincre l'exécutif parisien de la nécessité d'avoir une piscine sur ce site. Je souffre de schizophrénie comme mon collègue M. NAJDOVSKI en la matière.

Sur la pelouse de Reuilly, j'ai eu l'occasion de le dire à M. NAJDOVSKI, je crois que nous ne pouvons pas réfléchir à une relocalisation si nous ne le faisons pas avec toutes les parties prenantes notamment avec les forains. Je pense qu'un groupe de travail avec les parties prenantes est peut-être la meilleure solution. Oui, il est possible de réfléchir parce que le SYCTOM donne plus que l'impression de renoncer sérieusement au site de traitement. Cela permet à la fois de récupérer pour l'essentiel la Gare souterraine de la Râpée, et de réfléchir à une activité et à des idées nouvelles pour l'utilisation de cette gare souterraine. Pas mal de sujets ont été mis sur la table. La logistique qui combine la route et le fleuve est effectivement une chose qu'il faut regarder de très près car nous sommes dans une zone où nous avons ces trois dimensions.

Enfin, j'ai entendu les critiques concernant les ateliers ou la gouvernance du projet. Je pense que si les responsables de l'opposition se montrent ouverts à l'idée de s'engager vraiment dans ce projet et d'oublier l'autre projet. Cet autre projet n'est plus d'actualité Mme MONTANDON. A ce moment-là, il est possible de travailler ensemble de manière régulière au-delà de toute séance de psychanalyse collective, je vous l'assure. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je me félicite qu'au sein de la majorité municipale, il y ait une convergence sur les objectifs, peut-être avec des points de vigilance comme Messieurs BONNET et NAJDOVSKI l'ont rappelé. Je pense que sur ces points de vigilance, nous sommes en capacité d'y veiller ensemble et de tenter de les atteindre du mieux possible. M. MISSIKA vient de donner des éléments qui vont dans ce sens.

Je souhaite répondre aux réflexions portées par Mme MONTANDON au nom de l'opposition. Tout d'abord, nous n'avons pas d'objectif caché. Contrairement à ce que vous expliquiez, la page 4 du projet de délibération est très claire à savoir qu'il y aura 50% de logements et 50% de bureaux. Nous n'avons pas de problème à l'affirmer dans cette délibération. Ce n'est pas exactement ce que vous disiez tout à l'heure et je tenais à le préciser.

Concernant le foyer ADOMA, il était en dehors du périmètre de concertation. Mme la Maire a rappelé que dès que nous aurions fini les opérations qui avaient nécessité la construction de cet édifice, celui-ci n'aurait plus vocation à durer. Il s'agissait d'un bâtiment provisoire. Il se trouve que nous pouvons aujourd'hui annoncer la fin des opérations qui visaient à requalifier pour une part, à refaire pour d'autres, à travailler sur une amélioration des conditions des foyers dans Paris qui en avait sérieusement besoin. Cette opération a été lancée dès la première mandature de M. DELANOE, poursuivie sur la deuxième et qui s'achève dans cette mandature. Ce foyer n'a pas vocation à rester.

Certes la concertation peut toujours être améliorée mais je ne doute pas que votre groupe partagera largement ses idées sur une optimisation de la concertation. Néanmoins, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Je me rappelle de réunions où les habitants de Charenton se félicitaient des concertations mises en place à Paris car ils pouvaient y participer ce qui n'était pas le cas à Charenton. A un moment donné, on peut critiquer la concertation mais par moment il faut aussi la comparer et pourquoi pas l'améliorer. D'ailleurs, je vous propose que nous fassions une concertation réelle. Et pour le foyer des boulistes aujourd'hui, il n'y a pas nécessairement de solution quant à sa destruction, son maintien, sa relocalisation. Faisons jouer la concertation à ce sujet. Ne faisons pas de ce point, une entrée sur un vote d'un projet global de Bercy-Charenton. Dans votre intervention, vous conditionnez quasiment le vote de votre groupe sur ce maintien ou non. Aujourd'hui, il n'y a pas d'option choisie et la concertation devra aboutir à cela comme elle devra aboutir avec les artisans du tunnel Baron-Leroy. Je rappelle que la suppression des tunnels n'a jamais été envisagée, c'était la relocalisation de ces activités. Nous n'avons pas forcément évoqué le maintien des tunnels en l'état mais nous nous étions interrogés sur le maintien des activités et leur relocalisation. Sous la précédente mandature, la direction de l'urbanisme et les personnes en charge de dossier avaient exprimé cela clairement. Il n'y a pas de volonté de ne pas maintenir les activités mais de réfléchir au fait qu'elles puissent se maintenir dans le périmètre de la future grande ZAC. S'il faut réfléchir à une meilleure concertation, d'accord. Nous sommes en amont du projet. Il s'agit d'un beau projet. M. MISSIKA a rappelé les objectifs. Je pense que nous avons largement de quoi travailler pour les années à venir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me félicite qu'un projet de cette envergure ait pu évoluer. Vous avez souligné les uns et les autres que nous avons repris ce projet dès que nous avons été élus, et essayé d'écouter l'ensemble des élus, les acteurs, les associations, les habitants, dans un dialogue respectueux. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet qui me semble réunir une majorité voire une unanimité de ce conseil. Je m'en félicite.

Par ailleurs, je n'ai pas l'habitude de faire des vœux pour me dédouaner. Vous remarquerez que c'est la première fois que nous faisons un vœu de ce type. Prenez-le comme un signe de la volonté de la majorité municipale de se retrouver afin de pouvoir le porter au niveau parisien et obtenir l'arbitrage final de la Maire de Paris en faveur de ce que ce vœu met en exergue. Ce n'est pas se dédouaner mais réaffirmer notre engagement pour défendre ces éléments auprès du Conseil de Paris.

Je vous propose de passer au vote pour cette délibération et ces deux vœux. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014- 150 AVIS)



- Vœu (12-2014-020) : Vœu relatif à Bercy Charenton (12e) : extension du périmètre de la Zac - enrichissement des objectifs poursuivis et modalités de la concertation, rattaché à la délibération 2014 DU 1097, déposé par les élu-e-s de la majorité municipale.

Considérant la volonté de la Mairie de Paris et de la Municipalité du 12^e arrondissement d'aménager le secteur Bercy-Charenton, qui constitue l'une des dernières grandes emprises foncières de la capitale, sur une surface de 63 ha comprise entre la Seine, l'axe ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy et le boulevard périphérique ;

Considérant le potentiel d'aménagement considérable de ce secteur, stratégiquement situé en bord de Seine, à l'entrée de Paris et en vis-à-vis de Paris Rive Gauche ;
Considérant les objectifs de « réparation du territoire » définis par le plan guide mis au point par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et approuvés par le Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juillet 2013 : améliorer les liaisons entre les communes de Paris et de Charenton-le-Pont ; proposer une offre mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains ; faciliter l'accueil de nouveaux modes de transport ; transformer l'environnement du site et les espaces publics ;

Considérant que l'extension envisagée du périmètre de la Zone d'aménagement concertée Bercy Charenton au secteur Léo Lagrange s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs ;

Considérant que les aménagements du tramway T3 depuis 2012 ont enclenché une dynamique de requalification du secteur Porte de Charenton/Léo Lagrange qui sera renforcée par la reconstitution d'un front bâti sur le boulevard Poniatowski et le renforcement de l'offre de commerces et d'équipement publics accessibles aux habitants du quartier ;

Considérant que les équipements sportifs du secteur Léo Lagrange seront réaménagés pour profiter aux habitants, aux clubs et aux scolaires et améliorer l'offre sportive du 12^e arrondissement ;

Considérant que l'extension du périmètre de la ZAC permet d'envisager la création de logements supplémentaires pour atteindre un objectif de 50 % de logements sur l'ensemble de l'opération Bercy Charenton, contre 40 % avant l'extension au secteur Léo Lagrange ;

Considérant que ce périmètre élargi débouche sur la programmation d'un collège, d'une école polyvalente et d'une bibliothèque, équipements de proximité très attendus pour répondre aux besoins des habitants et accompagner les futures livraisons de logements sur la ZAC et que le positionnement d'une piscine sur le périmètre est envisagé ;

Considérant que l'extension du périmètre de la ZAC au secteur Léo Lagrange doit profiter à l'ensemble des habitants du secteur, tant en matière d'équipements publics et de commerces, qu'en matière d'accessibilité aux transports ;

Considérant l'étude lancée par la délibération DVD 1028 d'une liaison à haut niveau de service sur les quais hauts de la Seine rive droite ;

Considérant que l'extension au périmètre Léo Lagrange est l'occasion de renforcer les continuités écologiques entre le Bois de Vincennes, la promenade plantée, le parc de Bercy et la Seine ;

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- le réaménagement du secteur Léo Lagrange permette la modernisation de ses équipements sportifs à conduire au regard des besoins actuels et futurs exprimés par les associations des usagers, et qu'une attention toute particulière soit portée à la recherche de solutions pour l'accueil des activités dans d'autres équipements sportifs pendant les travaux ;
- les propositions d'implantation d'une piscine publique dans le périmètre du projet, à des tarifs accessibles pour les Parisiens, soient concrètement étudiées très rapidement et que leur impact financier soit évalué afin de répondre aux besoins du quartier et plus largement du 12^e arrondissement en la matière ;
- les projets de transports publics soient optimisés et renforcés pour répondre aux futurs besoins des nouveaux quartiers : implantation de nouvelles stations Autolib' et Velib' notamment à proximité de la station Baron Le Roy du T3 ; demande à la RATP et au STIF d'engager un travail sur la desserte en bus et métro de l'ensemble du secteur comme sur la rénovation de la station Porte de Charenton de la ligne 8 et la réouverture de tous ses accès ; insertion du futur transport à haut niveau de service des quais hauts en intermodalité avec les autres modes de transport ;
- les habitants et les usagers de ce secteur, notamment au travers des conseils de quartier et associations du 12^e arrondissement, continuent à être pleinement associés aux réflexions par des processus de participation dynamiques et modernisés.

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 23 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Vœu adopté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-151 VOEU)



- Vœu (12-2014-021) : Vœu relatif à Bercy Charenton (12^e) : extension du périmètre de la Zac - enrichissement des objectifs poursuivis et modalités de la concertation, rattache à la délibération 2014 DU 1097, déposé par les élu-e-s du groupe écologiste.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Considérant la volonté de la Mairie de Paris et de la Municipalité du 12^e arrondissement d'aménager le secteur Bercy-Charenton, qui constitue l'une des dernières grandes emprises foncières de la capitale, sur une surface de 63 ha comprise entre la Seine, l'axe ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy et le boulevard périphérique ;

Considérant la nécessité de poursuivre le travail entamé depuis 2001 par la Ville de Paris afin de préserver et de mieux valoriser le véritable « poumon vert » que constitue le bois de Vincennes, au cœur de l'agglomération parisienne ;

Considérant les dispositions de la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes signée par Paris et les communes limitrophes du bois ;

Considérant les ruptures qui freineront la continuité de cette trame verte entre le secteur de Bercy Charenton et le bois de Vincennes, et notamment les grilles de la Pelouse de Reuilly ;

Considérant les vœux du groupe écologiste au conseil de Paris de novembre 2012 et de juillet 2013, visant à identifier un site adapté et aménagé pour les foires et les cirques, l'exécutif parisien s'est engagé à travailler à des propositions concrètes de relocalisation de la Foire du Trône ;

Considérant l'opportunité offerte par les projets d'aménagement en cours et en particulier par le réaménagement du site Bercy Charenton, étendu par la délibération 2014 DU 1097 aux abords immédiats de la pelouse de Reuilly,

Sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- soit étudiée la relocalisation de la foire du Trône et des cirques sur un terrain dédié aux foires et aux cirques, sur le site de Bercy Charenton ou ailleurs et la requalification de la pelouse de Reuilly (suppression des grilles, végétalisation).

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 voix dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014- 152 VOEU)



- DVD 20141131 : Aménagement des places (Bastille et Nation) et des espaces publics à Paris. Assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Cette délibération est pour ma part intimement liée au débat que nous venons d'avoir. Elle commence sur l'idée de l'aménagement de l'espace public pour finalement favoriser les circuits doux, cyclables, pour réduire la place de la voiture à Paris notamment sur ces deux places et pour les rendre plus piétonnes. C'est aussi dans l'option que Mme la Maire de Paris s'est fixée, à savoir l'option de réduire le diesel à Paris, réduire la place de la voiture et redonner plus d'espace à la végétalisation pour les Parisiens et Parisiennes. Donc acte. Mais je l'ai dit tout à l'heure, cela ne peut pas se faire sans s'accompagner d'une véritable politique en matière de transports en commun notamment par le rail, par le Fret et par des plates-formes multimodales. Oui, nous sommes d'accord avec l'aménagement des places de la Bastille et de la Nation. Nous sommes d'accord avec les objectifs de réduction de la pollution de l'air. Mais pour cela, il faudra aussi faire des efforts importants en matière de logistique urbaine, de transports en commun et de rail.

Cela dit, je souhaite apporter une exigence supplémentaire à cette délibération. Vous parlez de piétonisation, de nature qui dit s'installer plus généreusement dans la ville. L'objectif de la délibération est d'ouvrir une large concertation et une participation citoyenne. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelles places dans Paris. Il s'agit des places de la Bastille et de la Nation. Cela évoque pour nous tous et notamment pour le peuple de gauche, de longues histoires révolutionnaires, de longues traditions qui à mon avis, devraient trouver leur place, que ce soit dans un parcours pédagogique, dans le mobilier urbain ou dans un lieu où nous puissions expliquer aux Parisiens et aux touristes, l'histoire de ces places. Il faut pouvoir expliquer l'histoire et les valeurs que ces places portent au moment où la République va mal, où la laïcité va mal, où l'égalité, la liberté, la fraternité vont mal. Une exigence supplémentaire que je porterai au Conseil de Paris à savoir que dans ce travail de réaménagement de ces deux places, qu'il y ait une exigence claire et ambitieuse sur l'histoire révolutionnaire de Paris sur ces places qui continueront d'être foulées lors de nombreuses manifestations. Je vous remercie et j'espère que notre parole sera entendue. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« A priori, nous ne pouvons pas être totalement hostiles à ce projet d'aménagement de ces places. Sur le fond, je laisserai parler mes collègues. J'ai quelques observations sur la méthode. Tout d'abord, on nous demande d'approuver entre autres, un cahier des clauses administratives particulières qui renvoie lui-même à des définitions dans le cahier des clauses techniques qui n'est pas joint. Nous ne pouvons donc pas voter en toute connaissance de cause. Mais il se trouve que nous pouvons trouver ce cahier sur Internet depuis longtemps sur le site relatif aux appels d'offres de la Ville de Paris. A quoi sert notre assemblée délibérante lorsque les opérateurs en charge de ces aménagements peuvent être sollicités avant que les élus ne soient consultés ?

Par ailleurs, je m'aperçois que ce marché est d'abord une mission qui consiste à mener des concertations et à définir les futurs usages de l'espace public. Qu'une société s'occupe de proposer différents types d'aménagements envisageables d'un point de vue technique est tout à fait pertinent. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas nous opposer à cette délibération. En revanche, sur la concertation proprement dite, je ne comprends pas, tandis que le personnel de la Ville a explosé durant ces deux derniers mandats notamment dans le cabinet du Maire en termes de communication.

Nous nous demandons ce qui peut justifier de faire appel à des professionnels de la conduite de concertation. Vous avez déjà choisi cette voie pour Bercy-Charenton. Je ne comprends pas la valeur ajoutée d'une société par rapport au personnel de la ville même aux élus dont le premier rôle est d'être à l'écoute des citoyens sans forcément se déguiser, cher Jean-Luc.

Je rebondis sur ce qui a été dit par Mme MONTANDON. Lorsque ces professionnels de la concertation infantilisent les personnes qui assistent à ces réunions, nous nous posons la question de leur opportunité. Je crains que ces sociétés utilisent des artifices de communication plutôt que de faire une véritable concertation.

Pour terminer, je vais également parler de l'histoire. Je suis sensible à ce que vient de dire M. BONNET. Ces places sont chargées d'histoire. Je trouve que ce point n'est pas assez mis en avant. Le tracé de la Place de la Bastille est sur le sol en pavés mais beaucoup de personnes cherchent encore la Bastille. Il serait bien de mettre plus de choses pour rappeler ces lieux. M. BONNET, je veux parler de toute l'histoire, y compris la guillotine qui était Place de la Nation. Des fosses communes sont encore là pour témoigner de la barbarie de cette époque révolutionnaire. Car la Révolution se divise en deux parties. Il faut bien parler de toute l'histoire. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais m'exprimer sur la Place de la Nation. La réflexion devra être menée à travers le prisme de la sécurité des espaces partagés entre les piétons, les vélos et les voitures. Il s'agit aujourd'hui d'un réel problème de sécurité sur cette place. Une attention particulière devra être portée sur le nœud ferroviaire qui va arriver avec le prolongement du T3 sur la Place de la Nation. Il nous paraît nécessaire d'y associer une réflexion globale sur le cours de Vincennes qui débouche sur la place. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« J'avoue qu'entendre parler de tourisme et de laïcité de la part de M. BONNET et de Bastille en carton et guillotine en papier de la part de l'UMP, me fait bien rire. Mais je partage les propos de M. BONNET.

Je souhaite revenir sur les origines de cette délibération qui marque le coup d'envoi de l'aménagement de places emblématiques de notre arrondissement, de notre capitale, de l'histoire de France, de la Révolution, de la République. Nous n'avons pas de honte à avoir par rapport à l'histoire de la révolution ni des luttes des citoyens pour la liberté et le progrès. Les places de la Bastille et de la Nation ont beaucoup en commun. Elles ont aussi dans leur aménagement actuel, beaucoup de défauts communs, auxquels les projets portés par Mme HIDALGO et les listes de rassemblement de gauche, entendent remédier.

Je reviens sur ce que Mme HIDALGO a proposé aux Parisiens, de repenser la Place de la Bastille afin d'en faire un lieu de rencontre, une place généreuse qui serait partagée par piétons, cyclistes et automobilistes. Ils pourraient continuer de circuler sur des voies réduites mais mieux organisées. D'une logique de rond point, notre ambition est passée à celle d'une place paysage mieux ancrée dans le patrimoine et l'histoire de la ville, avec un lien physique et visuel avec le Bassin de l'Arsenal et la Seine. Cela fait longtemps que nous souhaitons redonner ces ambitions à la Place de la Nation. Actuellement, l'espace est mal réparti entre les différents usages voire inaccessible pour les circulations douces, cyclistes et piétonnes. Il s'agit d'un lieu de passage plus qu'un lieu de vie. Son patrimoine notamment la statue en son centre, n'est pas accessible.

Rappelons les objectifs portés. En conservant sa vocation d'espace de grand rassemblement populaire, il faut redonner à cette place de Paris, un caractère convivial, populaire, confortable au quotidien et réaffirmer le symbole républicain en revalorisant le patrimoine historique.

La nouvelle répartition des usages doit être l'occasion d'améliorer la continuité commerciale et faciliter les traversées de la place et l'accès à la zone centrale. Espace vert, lieu de loisirs, lieu de flânerie, lieu de patrimoine et d'histoire, la place doit être préservée, valorisée. La rénovation des colonnes du trône ayant été faite, il faut désormais rénover la statue centrale pour la mettre en valeur.

Je dois rebondir sur ce qui a été dit précédemment notamment par M. BONNET. Nous avons connu certains aménagements de voirie lors de la première mandature en 2001, sur certains boulevards qui ont été réalisés sans trop de réflexion. Le Maire lui-même a appelé à les rectifier. Il n'y a donc pas de place dans ces projets à l'idéologie. Réduire la place de la voiture est un objectif mais ce ne peut pas être le seul. Nous ne pouvons pas nous limiter à cela au risque de voir la circulation engorgée. De ce fait, les aménagements ne rendraient pas hommage au patrimoine exceptionnel de ces places. Je conclus sur le fait que tous les usagers doivent être associés et consultés. Je me réjouis de voir que la délibération fixe une méthode pour l'élaboration de ces deux places. La participation citoyenne doit devenir une règle, permettant à tous, riverains, commerçants, usagers des transports, élus, afin de travailler à la définition d'objectifs partagés sur ces places qui font la fierté de notre ville. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aurais voulu intervenir dans le cadre de l'aménagement de la Place de la Bastille. Vous avez parlé histoire et j'en conviens, cela est important. J'aurais aussi voulu parler culture. Je souhaite rappeler que sur la Place de la Bastille, nous avons érigé en son temps, l'Opéra. Je suis un peu consterné de voir dans quel état se trouve l'entretien de la bouche de métro couverte de graffitis. Elle est aussi peuplée de personnes pas forcément accueillantes. Je voulais rebondir sur les propos tenus sur les touristes. Lorsque les touristes vont à l'Opéra le soir, je peux vous dire qu'en sortant de la bouche de métro, nous n'avons pas l'impression d'une grande sécurité. Je sais que ce sont des problèmes transversaux. Puisque nous parlons de l'aménagement de la Place de la Bastille, j'ai pensé que c'était un bon hémicycle pour que nous réfléchissions tous ensemble sur l'accès à la culture et la signification de la culture. D'autant plus que vous avez sur les marches de la Bastille, une population hétéroclite au demeurant sympathique mais qui laisse des gobelets en plastique et autres détritrus. Nous pouvons y passer n'importe quel soir, les escaliers sont toujours jonchés de détritrus. Je rappelle aussi que devant la Bastille, puisque les escaliers sont occupés par cette population, les clients de l'Opéra n'ont pas accès aux marches. Autre chose même si cela est délicat à dire de ma part mais il s'agit d'une réalité. Il faut faire quelque chose pour les sans abris qui campent contre la Bastille. Il m'appartient en tant qu'élu de dire qu'il faut que la Mairie réfléchisse à la manière de gérer ce drame humain qui fait partie à mon avis de l'aménagement de la place. Toutes ces difficultés autour de la culture à la Bastille me paraissent aussi importantes que les problématiques d'histoire et d'aménagement de circulation de vélos et de voitures. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« En guise de conclusion, nous sommes favorables à la requalification des deux places et au développement des modes de transports doux, à la végétalisation et à la concertation. Cependant, la présentation de la délibération nous laisse penser qu'il y a déjà une forte orientation choisie sur la piétonisation de ces deux places. J'espère que ce n'est pas le cas.

Je souligne que dans cette délibération, il n'y a aucune mention sur les études d'impact sur la circulation. J'espère qu'il y en aura. Il n'y a pas mention non plus d'un travail en collaboration avec la préfecture de police notamment pour étudier une meilleure gestion de la prise en charge des manifestations. C'est un gros problème sur ces deux places. Les riverains sont très mécontents et sont pénalisés par le fait que ces deux places accueillent les départs ou arrivées des cortèges. J'espère qu'il y aura un travail en collaboration avec la préfecture. Enfin, aucun sujet de sécurité n'a été abordé. M. MARGAIN l'a signalé.

Nous allons nous abstenir en principe à moins que vous n'arriviez à répondre à toutes nos questions. Cependant, j'espère que vous répondrez surtout à celles de M. SEINGIER. Nous sommes d'accord sur les principes de requalification et de concertation mais il faut revoir certaines modalités. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous allons nous partager les temps de réponse. Cette délibération est très importante. Tout le monde est d'accord sur ce point puisqu'elle lance la rénovation de ces deux places. Tout le monde convient du fait que l'aménagement actuel ne fonctionne pas. Il s'agit d'un héritage à savoir l'héritage de la voiture reine à Paris. La voiture a sa place partout dans la ville et une place prépondérante par rapport aux autres usagers. C'est cela que vous appelez peut-être un sous entendu et qui figure dans cette délibération. Nous ne nous en sommes jamais cachés et cela était dans les programmes défendus. Oui, nous souhaitons donner plus de place aux autres modes de déplacement que la voiture. C'est très clair. C'est mentionné dans cette délibération et cela a été dit aux Parisiens en amont des élections. Il n'y a de surprise pour personne.

La question de la sécurité a été posée notamment la sécurité de la circulation. J'en conviens, la sécurité n'est satisfaisante pour personne ni pour les automobilistes ni pour les deux roues motorisés qui sont les plus sujets aux accidents notamment sur la Place de la Bastille. Pour les piétons et les deux roues non motorisés, la sécurité n'est pas satisfaisante non plus.

M. BOUIGUE reviendra plus longuement sur les questions de concertations mais elles aborderont évidemment tous ces sujets. L'histoire, la mise en valeur du patrimoine, l'histoire des mobilisations sociales de ces deux places mais aussi les sujets sur les transports. La question du rail a été posée par M. BONNET. En l'occurrence, je ne suis pas sûr que ces deux places soient les exemples les plus frappants pour faire revenir le rail dans Paris si ce n'est que la question de la venue du tramway jusqu'à la Place de la Nation sera évidemment intégrée à la requalification de cette place.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Quelques éléments avant d'en venir à une question soulevée par M. SEINGIER sur les méthodes de concertation. Ces délibérations abordent les modes de déplacement plus doux, la sécurisation de la traversée des piétons et cyclistes, le meilleur partage de l'espace public entre tous les modes de transport. Cela rejoint l'une des préoccupations de Mme ROTA sur les deux places. Lorsque l'on est cycliste ou piéton, c'est souvent illisible à certains endroits. M. GREAU vient de le rappeler.

Je souhaiterais que nous réfléchissions à ces cheminements, à ces déplacements en fonction de deux autres logiques. D'une part, l'implantation des commerces. Ces deux places ne sont pas dépourvues de commerces. Ils participent aussi de l'existence du vivre ensemble dans ces espaces. Il faudra aussi penser à cette dimension et penser plus globalement à l'attractivité de ces deux places. Si elles fonctionnent aujourd'hui, si elles ont un retentissement, cela est dû à leur histoire mais aussi à leur évolution.

Il faut travailler sur l'attractivité sur une place comme celle de la Nation est l'une des premières places qui ouvre sur Paris. Sur la Place de la Bastille avec ses multiples usages, il y a la culture mais aussi des commerces, des marchés d'art etc. Nous pourrions avoir une réflexion globale sur la manière d'insérer ces usages, ces activités dans la réflexion sur l'évolution de ces places et cela devra être l'un des enjeux de la concertation.

Pour en venir au sujet de la concertation, je vais être très personnel dans ma réponse. J'ai eu longtemps le même réflexe que vous M. SEINGIER en pensant que le recours à des sociétés professionnelles de la communication, mettait les élus de côté. Au fur et à mesure, je me suis rendu compte notamment avec l'expérience de la Place de la République qui a été aménagée, que cet aspect-là, et je parle de la partie sur la concertation. Par exemple, nous avons eu la réunion la semaine dernière sur la modification du PLU dans la Mairie du 12^e et une société avait été missionnée pour organiser les débats et permettre la variation entre les questions et les réponses. Je ne pense pas que ce système ait été maladroit. Lorsqu'il y a beaucoup de sujets comme cela est le cas dans le 12^e, il ne faut pas non plus demander aux élus de tout faire. En revanche, il ne faut pas leur demander de ne pas prendre part notamment au cahier des charges qui sera soumis à ces professionnels de la communication. Notre vrai rôle est de définir le cahier des charges, qu'il y ait une vraie place pour les habitants. C'est à cette condition que la concertation fonctionne. Qu'elle soit en lien avec une société ou un prestataire dont c'est le métier, n'est pas toujours mauvais. Personnellement, je suis revenu sur ma position initiale qui était contre. Aujourd'hui, je trouve qu'il y a des avantages et que cela permet d'organiser la concertation. Je livre mon point de vue. Peut-être qu'il va à l'encontre de ce que vous espériez mais c'est mon expérience personnelle en tant qu' élu. Je souhaitais la partager. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je souhaiterais vous rassurer sur le fait que le budget alloué au cabinet de la Maire a été encore diminuée pour cette mandature contrairement à ce que vous avez pu dire. Par ailleurs, les services de la ville sont pleinement mobilisés sur le diagnostic de ces deux places et sur le travail avec les élus, les habitants, les acteurs économiques quant à l'élaboration de ce projet. Les travaux sont en cours et les services de la ville, espaces verts, voirie, affaires économiques, sont déjà mobilisés pour partager le diagnostic et pour travailler à l'établissement du cahier des charges de ces projets. Evidemment, ces projets ne se feront pas sans la collaboration de la préfecture de police de Paris, comme cela a été le cas pour les Berges de Seine, pour la Place de la République. Ce sont tout de même des espaces plébiscités par les Parisiens après les débats houleux que nous avons pu avoir. Les aménagements de ces deux grandes places du 12^e arrondissement se feront en concertation avec eux.

Je me félicite de cette délibération car il s'agit d'un engagement de campagne sur lequel je me suis mobilisée à titre personnelle. Ces projets répondent aux besoins des Parisiens à savoir moins de place pour la voiture et plus d'apaisement, et un développement économique pour contribuer à l'attractivité de Paris. Je suis fière que notre arrondissement puisse contribuer à cette attractivité.

Sur la Place de la Bastille, vous avez évoqué un certain nombre d'éléments. Les usages sur cette place ne sont pas vraiment structurés, l'usage est plutôt libre. Peut-être qu'il faudrait que nous travaillions à ce que ces usages soient plus compatibles avec les fonctions de cette place, en particulier avec l'attractivité que constitue l'Opéra Bastille. Je vous rassure, nous faisons un peu plus que réfléchir à la question des sans abris à Paris. Le 12^e arrondissement prend toute sa part à la mise en œuvre de l'hébergement d'urgence. Vous avez peut-être remarqué qu'il y a de moins en moins de SDF le long de l'Opéra.

Je vous rappelle que ce petit espace situé rue de Lyon, sur le côté de l'Opéra, ne se trouve pas être un espace public parisien mais un espace appartenant à l'Opéra et sur lequel la Ville de Paris ne peut pas intervenir. Nous avons enclenché une discussion constructive avec l'Etat qui est propriétaire de l'Opéra pour que les personnes qui avaient pris l'habitude de séjourner à cet endroit, puissent se voir proposer des solutions d'hébergement. Il en reste encore deux mais nous y travaillons. A titre provisoire, des grilles empêchent les SDF de s'y installer. Nous continuons de travailler avec l'Etat pour proposer des solutions d'hébergement aux personnes qui vivent dans la rue. Je crois que le 12^e arrondissement prend largement sa part dans l'hébergement d'urgence et ce sera à nouveau le cas dans le cadre du plan hivernal. Je pense que nous pouvons nous en réjouir collectivement. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-153 AVIS)



- DELIBERATION (122014-040) : Adoption de l'état spécial du 12^e arrondissement pour l'exercice 2015.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais être très court. Je ne peux pas comprendre qu'avec la situation budgétaire globale que le budget augmente, particulièrement en matière de fonctionnement. Lorsque nous observons poste par poste les évolutions, nous constatons certes, un effort financier pour la majorité de ces postes. Mais il est finalement absorbé de manière symbolique par l'animation locale et massivement par les frais de fonctionnement d'équipements lourds tels que le conservatoire et les salles polyvalentes. Nous ne pouvons pas encourager cette mauvaise gestion et nous nous abstiendrons. »

Mme CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Il y a là une véritable différence de point de vue. Un budget municipal se présente à l'équilibre et lorsque nous arrivons à présenter à la fois des recettes et des dépenses, la collectivité est libre de ventiler à l'intérieur de ces différents postes.

Pour revenir à cet état spécial qui va être présenté à notre assemblée et qui sera également annexé au budget général de Paris en décembre prochain, il est vrai que nous notons une augmentation. Je pense que si vous aviez regardé un peu plus en détail, vous auriez noté que cette augmentation est bien loin d'être un dérapage de notre part. Si la dotation locale est en augmentation, je vous renvoie au conseil municipal précédent où nous avons évoqué les différents critères qui affectaient cette dotation d'animation locale. Elle est donnée aux arrondissements en fonction de la population, en fonction des foyers fiscaux de la première tranche et des effectifs du premier et du second degré. C'est sur cette enveloppe que nous pouvons aider les écoles et les enfants. Il est vrai que notre arrondissement est très dynamique. Il compte beaucoup de naissances. Nous ne pouvons que nous féliciter de son dynamisme. Ce n'est en aucun cas un dérapage puisque dans d'autres arrondissements où la population baisse, les dotations sont à la baisse aussi. Cette critique que vous nous faites n'est pas fondée. Je tiens à signaler que la dotation d'animation locale n'augmente que de 0,73% ce qui est loin de ce que nous pourrions appeler un dérapage.

Si la dotation de gestion locale augmente, c'est de 3,26%. Vous remarquerez aussi que ce n'est pas là un grand dérapage. Cela est lié aux nouveaux équipements. Je tiens à saluer le travail des services et des différentes équipes, qui a permis des économies sur d'autres équipements. Contrairement à ce que la droite dénonce, nous avons beaucoup d'équipements publics livrés dans le 12^e arrondissement. Le conservatoire a été étendu. Il est normal de le chauffer. Je ne pense pas que la droite souhaite que les enfants du conservatoire aient froid cet hiver. Cela correspond à des dépenses qu'il nous faut faire. Nous avons aussi des crèches dans lesquelles, il faut prévoir des équipements et du chauffage. Malgré tout cela, notre augmentation n'est que de 3,26%. Elle se fait avec un redéploiement et un travail très important sur les économies, sur les isolations et sur les baisses des différents fluides.

Pour finir, nous avons également une augmentation de la dotation d'investissement de 10,66% soit notre plus grande augmentation en termes de pourcentage. Il s'agit d'une enveloppe allouée par l'Etat. Il s'agit d'un geste de la part de notre députée que je tiens à saluer, Mme Sandrine MAZETIER, qui nous permet d'abonder des projets portés par les conseils de quartier et ainsi d'investir en toute transparence sur ce que les conseillers de quartier souhaitent faire sur l'espace public.

Au regard de ces explications, je ne peux que m'étonner de votre prise de parole. Nous avons en effet un budget contraint que nous subissons par rapport à des événements extérieurs. Je souhaite tout de même rappeler que nous avons des dotations en baisse et des péréquations en hausse. Nous avons une crise qui s'installe à Paris comme ailleurs et nous avons des prestations sociales en augmentation. Il s'agit d'un budget difficile et malgré tout, Paris continue de faire confiance pour maintenir la solidarité, investir dans l'avenir, et ici de permettre aux habitants du 12^e de mieux vivre. »

Votants : 28 dont 2 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 2 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
03 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-154 AVIS)



- DASCO 20141163 : Caisse des écoles du 12^e arrondissement-Subvention exceptionnelle (600.000 euros).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je souhaite dire quelques mots en préambule. Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 000 € en faveur de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement.

A cette occasion, je souhaite vous présenter un certain nombre d'éléments concernant la situation financière de cet établissement public, chargé de la restauration scolaire du 12^e arrondissement, que je préside de droit en ma qualité de Maire d'arrondissement depuis mon élection le 13 avril dernier. Je m'y étais engagée.

L'analyse de la situation financière de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement est issue du rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris qui a été remis le 30 juin 2014 à la Maire et à moi-même. Je rappelle que cette mission d'inspection a été commandée par le Maire de Paris, en janvier 2014, sur la base d'un premier rapport des directions des finances et des affaires scolaires de la ville, mettant en évidence des difficultés dans la gestion de la caisse. Je rappelle également que le rapport de l'inspection générale ne peut être rendu public en application de la loi de 1978 qui fixe les règles de communication des documents administratifs.

Dès le 23 septembre dernier, l'analyse de la situation financière de la caisse a néanmoins été partagée avec l'ensemble des membres du comité de gestion de la caisse qui associe désormais des élus de la majorité comme de l'opposition. Elle a ensuite été approfondie par les membres du comité de gestion désignés pour siéger dans la commission des finances qui s'est réunie le 13 octobre. J'ai par ailleurs diffusé aux membres du comité de gestion les 19 recommandations de l'inspection générale, assorties d'éléments très précis sur les décisions d'ores et déjà engagées pour les mettre en œuvre.

Pour mémoire, le budget prévisionnel 2014 de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement, adopté au mois de février 2014, a fixé le montant des recettes et des dépenses à 10 000 000 €, en augmentation de 1,9% par rapport au compte administratif 2013. Le comité de gestion de la caisse s'est par ailleurs prononcé dans sa réunion du 3 juin 2014 sur un résultat positif pour l'exercice 2013 de 174 000 €. L'inspection générale a pour sa part chiffré à plus d'1 000 000 € l'excédent de fonctionnement, cumulé à la fin 2013.

Sur le plan budgétaire, sur l'exercice 2014, la Caisse des écoles du 12^e arrondissement est cependant confrontée à un risque de déficit en fin d'année, en raison d'une surestimation des subventions de la Ville de Paris à hauteur de plus d'1 000 000 €. En effet, au budget prévisionnel 2014, la subvention de la Ville de Paris a été fixée à 5 479 000 € tandis qu'elle s'est réalisée seulement à hauteur de 4 387 000 €. Cette erreur dans l'estimation des recettes attendues de la Ville de Paris est en partie liée à l'adoption du budget prévisionnel de l'établissement dès le mois de février 2014, en amont du dialogue de gestion entre la Caisse des écoles et la DASCO. Le manque à gagner sur les subventions de la Ville de Paris pour partie prévisible est liée à 3 éléments :

- En 2013, la Ville de Paris a calculé ses subventions en augmentation, sur la base d'une fréquentation de la cantine le mercredi dans le cadre de l'ARE qui avait été estimée à 63% initialement. Or, dans les faits, elle n'a été que de 43%. Il en résulte donc un trop perçu en 2013 sur la subvention de la Ville de Paris d'un montant de 536 000 €.

- En 2014, la direction de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement lors de l'adoption de son budget prévisionnel n'a pas intégré un recul de 141 000 € de subvention, liée à l'application des règles de financement définies en 2010 qui prévoyaient la dégressivité sur 3 ans de la subvention dite de convergence. De 100% en 2012, elle devait passer à 90% en 2013 et à 70% en 2014. C'est ce passage de 90% à 70% qui n'a pas été anticipé. Rappelons que ce mécanisme adopté par le Conseil de Paris vise à faire converger les Caisses des écoles comparables vers un même prix de revient de repas qui était connu par tous comme le niveau des dépenses.
- Au budget prévisionnel 2014, il n'a pas été tenu compte à hauteur de 390 000 € d'une augmentation des participations familiales venant en déduction du calcul de la subvention de la Ville de Paris.

Sur ces bases, la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris propose la mobilisation d'une subvention exceptionnelle de manière à ne pas ponctionner trop fortement les excédents de fonctionnement cumulés qui sont de plus d'1 000 000 € et ne pas fragiliser la trésorerie de la Caisse des écoles.

Pour l'avenir et dans mes fonctions de présidente, depuis le mois d'avril, j'ai engagé toutes les mesures de nature à rétablir durablement la situation financière de la Caisse des écoles. Sur le plan des recettes, des démarches sont engagées pour activer certaines subventions et lutter contre les impayés, notamment en facilitant le paiement par prélèvement automatique par les familles et définir avec le Trésor Public, un nouveau protocole de gestion des impayés.

Sur le plan des dépenses, la politique d'achat a été redéfinie pour faire baisser les coûts et le prix de revient des repas. Le marché des produits alimentaires a ainsi été publié le 19 octobre dernier. Et un travail s'engage sur les menus sans baisser la qualité des repas servis à nos enfants.

Je me permets de rappeler avant de conclure que depuis 2001, la Caisse des écoles du 12^e arrondissement n'a perçu qu'une seule subvention exceptionnelle de 171 000 € en 2006. D'autres caisses dans d'autres arrondissements demandent régulièrement des aides exceptionnelles comme ce fut le cas encore en juin pour celle du 15^e arrondissement pour un montant de plus de 500 000 €. Je tiens à réaffirmer ma volonté de faire fonctionner un service de restauration scolaire de qualité notamment en veillant à ce que la part des produits biologiques locaux et durables, atteignent 50% d'ici 2020, conformément aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens. Tels sont les éléments que je souhaitais communiquer avant de passer la parole aux élus qui se sont inscrits sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci pour vos explications mais vous avouerez que lorsque l'on présente une délibération, le mieux est qu'elle soit la plus complète possible et non d'attendre que vous apportiez des informations complémentaires. Nous aurions aimé trouver dans cette délibération, les données chiffrées qui correspondent à cette subvention exceptionnelle ventilée selon les deux erreurs de gestion qui sont citées dans la délibération.

Notre groupe avait annoncé suite à la parution dans la presse du risque d'une éventuelle cessation de paiement de la Caisse des écoles, contrairement aux élus, la presse a accès à toutes les informations, que nous ne voterions plus les subventions de la Caisse des écoles tant que nous n'aurons pas une communication officielle avec des éléments chiffrés sur les erreurs de gestion commises et constatées, vraisemblablement depuis 2001.

Nous devons dire que cette situation est unique à Paris et comparable à aucune autre. D'ailleurs, votre comparaison avec le 15^e n'a rien à voir car nous ne sommes pas dans la même situation.

Je trouve inacceptable que vous puissiez dire comme vous l'avez fait lors de notre dernière séance que notre groupe d'opposition municipale parce qu'il ne votait pas les subventions, souhaitait s'opposer à nourrir les enfants des cantines du 12^e arrondissement. Nous sommes comme vous des représentants des habitants du 12^e arrondissement et nous devons rappeler que les contribuables parisiens méritent une transparence et non pas des effets d'annonce. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Mme ATLAN-TAPIERO a rappelé l'essentiel. Je voulais insister sur les éléments de gestion. Vous ne pouvez pas vous dédouaner de 14 ans de gestion calamiteuse parce qu'il y a depuis 3 mois des élus de l'opposition qui siègent au comité de gestion et parce que vous essayez d'améliorer les choses. Nous en sommes conscients mais pour nous, ce n'est pas suffisant. Au Conseil de Paris, nous vous avons proposé un audit externe pour avoir les chiffres une bonne fois pour toutes. Nous apprécions d'avoir une partie des chiffres à l'oral à l'instant mais comme l'a dit Mme ATLAN-TAPIERO, cela n'est pas suffisant. C'est très difficile de faire la synthèse même si nous avons pris des notes. Sachez que vous ne pouvez pas toujours vous cacher derrière l'article 6 de la loi de 1978 car il vous serait possible de nous communiquer le rapport de gestion de 2014 notamment, en enlevant les éléments qui toucheraient personnellement le directeur de la Caisse des écoles. Nous pourrions au moins avoir des choses statuées sur les recettes camouflées, sur les dépenses sous estimées, sur le sureffectif qui pouvait exister. C'est pourquoi, nous continuons à voter contre. Nous considérons que les informations ne sont pas suffisantes et que vous ne pouvez pas vous dédouaner d'autant d'années de mauvaise gestion.

Ce n'est pas la première fois que vous comparez la situation de la caisse du 12^e à celle du 15^e. En effet, la situation est bien différente. Sachez que contrairement à la caisse du 12^e, celle du 15^e a continuellement passé des marchés publics. La caisse du 12^e ne passait aucun marché public malgré ses obligations légales tandis que celle du 15^e a passé régulièrement des marchés publics notamment de denrées alimentaires tous les 4 ans au niveau européen. Si les subventions exceptionnelles versées à la caisse du 12^e proviennent d'une mauvaise gestion, celles du 15^e proviennent simplement de la réforme tarifaire de 2011. La Ville de Paris avait imposé des tarifs uniques à l'ensemble des caisses des écoles ce qui a entraîné une diminution des participations familiales dans la caisse du 15^e. Toujours en termes de comparaison, la caisse du 15^e depuis plusieurs années a effectué des mesures pour réaliser des économies en maîtrisant ses dépenses. Je peux vous donner quelques chiffres. J'aimerais en avoir pour le 12^e mais nous ne les avons pas. Par exemple, le prix de revient d'un repas dans le 15^e est passé de 2,14 € en 2013 à 1,91 € en 2014 soit une diminution de 10%. Le coût de fonctionnement est passé de 0,68 € à 0,57 € soit une diminution de 10%. Le coût du personnel est passé de 3,22 € à 2,72 € soit une diminution de 15%. Lorsque nous voyons les efforts effectués sur le coût du personnel tandis que nous croyons savoir qu'il y aurait un sureffectif d'une vingtaine de personnes. Du moins, c'est ce que nous apprenons dans la presse. Vous comprenez que les situations ne sont pas comparables.

Enfin, il paraîtrait qu'il y aurait une action en justice en cours. Je souhaitais savoir si vous étiez au courant. Est-elle pénale ? Quelle est sa nature ? Pour nous, il serait fort agréable de l'apprendre de votre part ce soir plutôt que de l'apprendre dans la presse dans les jours à venir. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous allons essayer de répondre de manière complète. Sur l'information insuffisante, Mme la Maire a été très claire à ce propos, le rapport de l'inspection générale ne peut pas être rendu public car il met en cause nommément un certain nombre de personnes. L'ensemble des informations communicables qui traitent notamment du budget de la caisse des écoles et des efforts effectués par la caisse suite au rapport de l'inspection générale, sont traités avant dans le cadre de la caisse des écoles. Il s'agit d'un établissement autonome.

Mme la Maire a souhaité que l'ensemble des groupes de ce conseil d'arrondissement puisse siéger en comité de gestion de la caisse des écoles. L'ensemble des habitants du 12^e arrondissement a la possibilité d'adhérer à la caisse des écoles et de participer aux assemblées générales de la caisse des écoles qui sont des lieux d'information, de débat, de communication, de discussion sur la situation de la caisse des écoles.

Concernant l'action de justice en cours, je n'en sais rien. De toute manière, ce n'est pas le lieu pour en parler et ce n'est pas à nous de communiquer sur ce type d'information. Surtout pas. Le secret de l'instruction est une chose fondamentale dans ce pays.

Je vais revenir sur le fond de vos remarques. J'entends parler d'une situation unique de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement, de 14 ans de gestion calamiteuse. Je ne peux pas accepter ce genre de propos. Si j'en reviens à la délibération de ce jour c'est-à-dire la subvention de 600 000 €, le chiffre peut paraître impressionnant mais il faut le relativiser. Cela représente à peine 5% du budget du budget de la Caisse des écoles du 12^e. Nous sommes bien en dessous de ce que doit être un fonds de roulement pour une trésorerie d'une structure du type de la Caisse des écoles du 12^e qui effectue des dépenses mensuelles considérables avec des paiements des familles qui arrivent après la consommation des repas. Tout cela nécessite une trésorerie très importante pour cette caisse des écoles qui dispose d'un budget de près de 11 000 000 €. Il faut aussi relativiser au regard des autres caisses des écoles de Paris. Quoique vous en disiez, depuis 2001, c'est seulement la deuxième fois que la Caisse des écoles du 12^e perçoit une subvention exceptionnelle de la part de la Ville de Paris. En 2006, il s'agissait de 171 000 €. Tandis que d'autres caisses demandent régulièrement des aides exceptionnelles notamment le 15^e arrondissement. Je suis surpris et intéressé en même temps d'entendre que les prix des repas de la Caisse des écoles du 15^e étaient trop cher avant qu'il n'y ait une unification parisienne des tarifs. Je suis étonné d'entendre que la Caisse des écoles du 15^e arrondissement passe des marchés publics mais a tout de même besoin de recevoir des subventions de la part de la Ville de Paris. Mais ici n'est pas le lieu pour discuter de la gestion de la Caisse des écoles du 15^e arrondissement.

Permettez-moi de relativiser la situation et évitez s'il vous plaît de dire que nous tenons des propos inacceptables. Nous sommes tous attachés à la qualité des repas servis à nos enfants dans les écoles du 12^e arrondissement. L'essentiel est que cette qualité perdure. Les repas servis dans le 12^e sont reconnus par les enfants et les familles comme des repas de qualité. Mme la Maire a évoqué la part croissante du bio. En 2013, un grand magazine classait les cantines du 12^e parmi les 10 meilleures cantines de France. Telle est la réalité. Notre priorité et celle de Mme la Maire, a été de s'assurer que cette qualité perdure et c'est le cas. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit aussi cette subvention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous confirme Mme MONTANDON, vous l'avez sûrement lu dans la presse mais peut-être aussi dans le vœu de l'exécutif au précédent Conseil de Paris, oui, il y a eu une déclaration de la part de l'inspection générale de la Ville de Paris à la justice. Evidemment. Et c'est pour cela que nous ne pouvons pas vous communiquer le rapport.

Nous n'allons pas nous voiler la face. Il y a eu une saisie du procureur. Et c'est parce qu'il y a une saisie du procureur que ce rapport ne peut pas être communiqué. Cela ne signifie pas pour autant que je ne me sente pas légitime à vous communiquer des informations.

La délibération que vous avez sous les yeux et sur laquelle vous devrez vous prononcer les uns et les autres, a été claquée sur la délibération pour demander la subvention dans les autres caisses des écoles. Je considère et je m'y étais engagée devant vous que je devais expliquer pourquoi la Caisse des écoles du 12^e arrondissement sur le plan financier, avait besoin de cette subvention exceptionnelle.

L'attribution de cette subvention exceptionnelle est conditionnée par la Ville de Paris vis-à-vis de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement à un certain nombre d'engagements. Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi. C'est en train d'être fait. Il s'agit d'améliorer la gestion de nos recettes et de nos dépenses. J'ai évoqué un certain nombre de pistes. Mais vous êtes désormais membres du comité de gestion donc vous aurez accès à un certain nombre d'informations lors des prochaines éditions. J'ai crû voir que certains d'entre vous étaient devenus membres de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement. Vous serez donc comme tous les adhérents, invités à l'assemblée générale et amenés à vous prononcer sur les comptes qui y seront présentés. Je suis transparente. Je n'ai pas parlé à la presse. Ce ne sont pas les élus parisiens qui ont parlé à la presse. Un certain nombre d'informations ont été divulguées. Personnellement, je le regrette. Mais aujourd'hui, je vous ai donné un certain nombre d'informations concernant la situation financière de la Caisse des écoles du 12^e arrondissement afin que vous puissiez vous prononcer en toute connaissance de cause. Je suis prête à en rediscuter lors de notre prochain comité de gestion qui aura lieu bientôt. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-155 AVIS)



- **DDCT 20140158** : *Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Nous constatons une amélioration dans la présentation sur les délibérations concernant les subventions. Ces 3 associations ne concernent pas toutes le 12^e arrondissement mais il apparaît tout de même que l'association des Bâisseurs qui est soumise à notre vote, est une association régie par la loi de 1901 qui a un certain nombre d'exigences à savoir un trésorier différent du président. En l'occurrence, une même personne assure les fonctions de trésorier et de président pour cette association. Je vous demande donc de bien vouloir retirer cette délibération. Nous ne pouvons pas voter dessus dans la mesure où la demande de subvention ne peut pas être accordée à une association qui n'est pas en conformité avec la loi. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je souhaite apporter une observation sur l'intitulé de ces subventions. Nous parlons d'accès aux droits et je fais remarquer que pour le coup, la Ville de Paris, et nous pouvons nous en féliciter, a mené une action en coordination avec le Barreau de Paris, pour que les personnes, y compris les sans-papiers, puissent avoir accès aux droits de manière totalement gratuite. Je ne comprends pas l'intitulé puisque ces associations sont assez politisées et ont une volonté en faveur des sans papiers beaucoup plus large que le simple accès aux droits. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Pour les sans-papiers, je pense que l'accès aux droits leur est bien évidemment acquis. Si une association peut les aider à devenir des citoyens ordinaires, je ne vois pas où est le souci.

Quant au fait qu'une même personne assume le rôle de trésorier et de président, je n'ai pas d'information à fournir en sus. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sachant que l'association que vous pointez Mme ATLAN-TAPIERO n'intervient pas dans le 12^e arrondissement. Nous avons peut-être moins regardé la présentation. Ce sont des associations qui peuvent avoir des engagements militants forts par ailleurs. En tout cas, l'association Dignité qui intervient dans le 12^e arrondissement, vous avez raison de le souligner, intervient en partenariat avec la préfecture et avec le Barreau de Paris. Des avocats accompagnent les bénévoles de cette association de manière gratuite. C'est justement pour organiser cette action que l'association a besoin d'un soutien financier de la Ville de Paris. C'est ce que propose cette délibération à hauteur de 2 000 € pour chacune de ces 3 associations. Je propose que nous en délibérions ensemble. »

Votants : 30 dont 3 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 3 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM
Mme ATLAN-TAPIERO, M. MARGAIN, Mme MONTANDON, M. SEINGIER, Mme TAVAUX.

Abstention : 02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM
M. HAAB, Mme ROTA.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-156 AVIS)



Suspension de séance à 20 H 55.

Reprise de séance à 21 H 15.

- DDCT 20140186 : Charte relative au dispositif du budget participatif.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Notre intervention sur cette délibération va porter sur un certain nombre de questions. Nous voudrions savoir dans un premier temps comment sera constituée la commission consultative dans le 12^e arrondissement puisque nous avons vu qu'il y avait des élus d'opposition dans cette commission. Nous voudrions savoir également quels sont les moyens humains qui seront mis à disposition de cette action de budget participatif à l'intérieur de la mairie. Est-ce qu'il y aura une délégation particulière ? Savoir comment seront gérées les dépenses.

Nous regrettons lorsque nous parlons de budget participatif ou de démocratie participative de nous rendre compte que les conseillers d'arrondissement d'opposition ont bien moins de pouvoir que bon nombre de conseils de quartier. Cela est fort dommage car nous sommes élus tandis que ce sont des personnes désignées ou tirées au sort.

Sur le principe, nous sommes évidemment d'accord sur la nécessité d'appuyer cette démarche. Mais nous sommes dubitatifs sur certains aspects de sa mise en place. Nous avons des questions qui concernent la transparence des votes et les risques de ce que nous pourrions appeler un trucage ou une manière de bourrer les urnes électroniques par des votes robots qui sont faciles à mettre en place avec un procédé de vote par Internet. Des non Parisiens pourraient voter car nous n'avons pas la certitude que seuls les Parisiens peuvent voter par procédé électronique.

Nous voulons savoir si l'ensemble des élus pourra avoir accès aux demandes des Parisiens y compris celles qui seront rejetées par le dispositif. Est-il prévu que l'ensemble des statistiques de vote, local ou parisien, soit mis en ligne sur www.opendataparis.fr par exemple ?

Nous souhaiterons apporter plusieurs propositions constructives en Conseil de Paris. C'est pourquoi, nous ferons une abstention positive sur ce vote. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Pour une intervention positive qui ne mènera cependant pas à une abstention mais à un vote favorable sur cette délibération.

Je me félicite que nous posions un cadre parisien à cette démarche initiée notamment dans le 12^e arrondissement à savoir le budget participatif. Nous nous rendons compte à l'aune du premier budget participatif parisien qu'une bonne part des votes ont été réalisés sur Internet. Nous avons été assez nombreux autour de cette table à se mobiliser pour aller rencontrer les habitants du 12^e et les faire voter sur ces projets. Je pense que, et c'est le sens de l'amendement que nous déposerons au Conseil de Paris sur cette délibération, qu'il faut privilégier le contact direct avec la population sur les projets et non pas uniquement le vote sur Internet.

Nous sommes particulièrement heureux de voir que les aspirations des personnes qui ont participé au premier budget participatif parisien, rejoignent très largement celles que nous défendons depuis des années, et que les Parisiens aspirent à plus de vert et plus d'écologie dans la ville. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous pouvons nous féliciter malgré les remarques connues avant la mise en place du budget participatif parisien, à la fois de la participation et des projets retenus. Maintenant, nous devons confirmer à la fois dans la mise en œuvre de ce qui a été voté et sur une méthode qui doit s'appliquer pour tous les arrondissements. C'est l'esprit de cette délibération qui va dans le bon sens à mon avis.

Je souhaite soulever un effort important qui peut être fait par les arrondissements puisque le budget d'investissement d'intérêt local peut aller jusqu'à 30% de l'enveloppe. Ce n'est pas rien. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes en France qui permettent d'amener des budgets à près de 1 000 000 € voire plus sur certains projets. C'est une réelle confiance que nous faisons aux Parisiens. Lorsque nous parlons de participation, il ne s'agit pas d'un gadget mais d'une réelle élaboration avec les conseils de quartier mais aussi plus largement avec les associations et les individus qui ne sont pas forcément dans les conseils de quartier.

Une remarque cependant. La délibération énonce la recevabilité des projets avec une nécessité de transparence sur l'examen. Il s'agit de vérifier par une expertise administrative de la recevabilité des projets. Par exemple, si nous proposons un aménagement sur la Place de la Bastille ou la Place de la Nation, est-ce recevable et techniquement possible ? Cela signifie que nous définissons en amont les propositions citoyennes, nous voyons si elles servent l'intérêt général, si elles sont légales, si elles correspondent à une dépense d'investissement et si elles rentrent dans le cadre des compétences de la ville ou du département. Ces sujets seront étudiés par la commission en question.

Je trouve que la charte reste assez floue sur l'examen de la recevabilité. Qui décide ? Est-ce que ce sont les élus ? Le bureau municipal ? L'administration ? Est-ce que nous aurons accès aux propositions en tant qu'élus pour en discuter ? Oust-ce qu'elles resteront dans les secteurs des adjoints concernés ?

Je souhaite rappeler que cette notion d'intérêt général est profondément politique. Ce ne peut pas être quelque chose de simplement technocratique si vous me permettez l'expression. Je souhaiterais avoir un peu plus de connaissance sur les enjeux politiques de l'examen de la recevabilité de l'ensemble de ces projets. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Cette délibération me permet de m'exprimer dans un premier temps sur un élément de notre démocratie participative auquel je tiens beaucoup, à savoir, les conseils de quartiers. J'y ai participé et c'est un lieu où les habitants peuvent prendre part concrètement à la vie locale.

Aujourd'hui, vous nous demandez de délibérer sur un nouvel outil de démocratie participative, le budget participatif. Sous la précédente mandature, le 12^e a été l'arrondissement pilote, devrais-je dire précurseur sur le budget participatif, sous la responsabilité à l'époque de Richard BOUIGUE. L'expérience semble avoir été concluante puisqu'elle aujourd'hui proposée à l'ensemble des arrondissements parisiens.

Mais pourquoi le budget participatif a fonctionné dans notre arrondissement ? Parce qu'il y avait un cadre défini, les conseils de quartiers accompagnés par les services techniques de la ville. Aujourd'hui, la charte que vous nous soumettez pour le budget participatif met en lien direct ce budget avec les Parisiens, sans cadre de gestion préétabli.

Nous pensons que l'implication des conseils de quartier et de leurs conseillers dans la gestion du budget, devrait être mieux définie, ce qui permettrait d'avoir l'assurance d'une implication constante et suivie dans le temps.

Par ailleurs, l'idée d'une démocratie ouverte à tous, est louable, surtout si cela ramène nos concitoyens à s'intéresser à la chose publique. Or, ce n'est malheureusement pas le cas. J'en veux pour preuve le vote de septembre dans la Ville de Paris qui a proposé aux habitants de donner leur avis sur 15 projets et ainsi déterminer les 5 projets prioritaires pour la ville. Le vote a été une réussite du point de vue de la communication mais beaucoup moins du point de vue de la mobilisation. Si nous faisons une règle de 3, les 47 000 votants représentent moins de 0,02% des Parisiens.

La première des démocraties participatives est d'aller voter aux élections et elle doit le rester. Nous devons en tant qu'élus, lutter contre l'abstention qui touche également les élections locales aujourd'hui. Lutter contre l'abstention passe donc sans aucun doute par des élus qui ont des idées, qui les affirment et qui les défendent. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur le calcul, je ne fais pas la même règle de 3 que vous. Mais je vous répondrai. »

M. Régis PEUTILLOT, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Ce projet de charte du budget participatif de la Ville de Paris est l'occasion de se réjouir du développement de la place donnée à la démocratie locale sous la forme de la démocratie participative qui vient en complément de la démocratie représentative. L'innovation de ce mode de concertation permet d'associer tous les Parisiens, électeurs et habitants, dans l'élaboration de projets mais également dans le choix du vote. Et dans le choix du vote, nous avons une progression car ce n'est pas seulement un vote physique avec une urne mais qui se fait aussi par mode électronique. Le développement de la communication et de la participation via l'outil électronique est fondamental pour cette nouvelle mandature mais aussi pour notre siècle.

Je souhaite insister sur le fait que cette charte promeut le rôle des conseils de quartier dans l'élaboration du budget participatif parisien mais également dans le budget participatif d'arrondissement. Depuis 2001, le budget participatif du 12^e arrondissement est mis en œuvre pour ce qui concerne 5% du budget d'investissement de l'arrondissement, relatif à l'espace public. Dorénavant, la charte prévoit que le budget participatif d'arrondissement soit étendu à 30% du budget d'investissement d'arrondissement, qui ne concernera pas seulement l'espace public mais également les équipements publics de proximité. La charte prévoit que ce budget participatif d'arrondissement pourra bénéficier d'une incitation de la Mairie centrale donc du budget de la Ville. La charte prévoit que la formation et l'information des conseils de quartier. Leur ouverture vers les habitants est réaffirmée notamment par le biais de l'organisation de réunions publiques. Cette charte marque une étape dans l'affirmation du rôle des conseils de quartier mais aussi dans l'implication de nos concitoyens dans les affaires de la Ville de Paris. Pas seulement en ce qui concerne le choix de tel ou tel projet mais aussi en ce qui concerne un élément fondamental de la politique municipale à savoir son budget en lui-même. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« J'interviens sur un sujet qui m'intéresse, qui m'a beaucoup occupé mais pas seul. Sans les services, sans la direction générale des services, ce budget n'aurait pas eu lieu. Je vais reprendre cet élément dans les réponses que je vais apporter.

Mme ATLAN-TAPIERO, votre question sur les moyens humains est juste. Cette année comme les années précédentes, lorsque nous avons mis en place le budget participatif à l'échelle du 12^e, nous l'avons fait avec les moyens constants qui existent, ceux de la direction générale des services. Je tiens à les remercier pour leur extrême mobilisation pour tenir l'urne et donner des informations aux votants. Je remercie tous les personnels de la Maison Des Associations qui spontanément et bien avant que nous ne leur demandions au niveau parisien, se sont mobilisés pour qu'il y ait une urne, une exposition et une information constante auprès des habitants afin que ce budget soit connu. Même chose pour les équipements de proximité où les équipes ont été très volontaires pour accueillir des urnes.

Bref, il n'y a pas eu de salarié supplémentaire. Nous avons de la marge car ce fut une première. Il a fallu se roder. Tout le monde n'avait pas l'expérience des quelques budgets participatifs dans l'arrondissement. Mais nous nous rendons compte qu'entre le pôle de démocratie locale, la direction générale des services, le service des élections, la Maison des associations et des associations de quartier, nous avons pu tenir de manière très correcte, j'allais même dire « professionnelle », cette opération de vote pour une première. Je pense que nous ferons encore mieux la prochaine fois avec ces moyens-là.

Je ne suis pas persuadé comme vous Mme ATLAN-TAPIERO qu'il faut s'interroger pour savoir si seuls les Parisiens peuvent voter. Je vais vous dire pourquoi. Parce que je n'aurais alors pas la possibilité d'avoir le vote des commerçants qui passent une grande partie de leur temps dans Paris, dans l'arrondissement mais qui n'y vivent pas forcément. Je pense que nous ne pouvons pas nous priver de personnes qui sont salariées de l'arrondissement et qui ont des idées pour faire vivre cet arrondissement et l'améliorer. Sur ce point, je ne partage pas votre point de vue. En revanche, je partage le fait qu'il faille une transparence de l'ensemble des résultats. C'est ce qui est prévu. Pour cette première, les opérations ont été un peu longues. Je souhaite que ce soit plus rapide les prochaines fois et que cela puisse être décliné dans les arrondissements. Je pense que sur ce point, nous pourrons largement nous retrouver.

J'entends tout à fait la remarque de Mme ROTA sur la place des uns et des autres, des conseillers de quartier et des conseillers d'arrondissement, et les objectifs à poursuivre sur la lutte contre l'abstention aux élections. Je pense qu'il n'y a pas d'incompatibilité ni d'antagonisme entre d'une part, une démarche qui est celle de promouvoir la démocratie, de promouvoir les opérations de vote notamment auprès des plus jeunes. Nous le faisons avec les élections d'élèves délégués, avec les associations, avec le budget participatif. Nous le poursuivons dans nos responsabilités en tant qu'élus avec nos partis respectifs. Je pense qu'il s'agit d'un objectif partagé que de se battre contre l'abstention. Je ne crois pas que les opérations de budget participatif aillent dans le sens contraire. Je vois une concomitance pourquoi pas aussi entre les villes où ce budget participatif a pu être mis en place et où les dynamiques locales ont pu se mettre en place à l'occasion d'élections.

Quant aux 47 000 votants. J'ai une nuance. Si nous comparons Paris par rapport à d'autres villes qui ont pour la première année mis en place ce système, notez que nous sommes plutôt dans une dynamique encourageante. Si cela devait être le même score la prochaine fois, mais ce ne le sera pas car nous sommes tous investis pour faire fonctionner ce budget participatif, ce serait dommage. Avec l'unanimité que nous aurons pour faire réussir ce budget, je suis sûr qu'il nous emmènera vers d'autres votes et d'autres lieux.

Il y a un point que je reconnais à ce budget. Ce n'est pas tellement le côté précurseur ou non que nous avons pu avoir dans le 12^e. Nous n'avons pas gardé que le budget parisien. Nous avons aussi permis avec de grandes marges qu'il y ait un budget d'arrondissement, M. BONNET l'évoquait, avec des garanties concernant ce qu'est le rôle d'une commission et l'éligibilité des projets. Vous avez évoqué des situations. Je pense qu'il y aura des projets qui ne seront pas éligibles pour des raisons techniques. Ce sera dit par les services. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi sur l'espace public. Il y a aussi des empêchements qui peuvent être d'ordre financier. Lorsque nous arrivons à des sommes qui dépassent les 10 millions d'euros, ce n'est peut-être pas nécessairement la bonne entrée. En revanche, la commission aura pour rôle de filtrer les projets et de voir ce qu'est un filtre. L'idée est d'étudier au maximum les projets.

Le budget d'arrondissement va nourrir toutes les propositions. Celles des conseils de quartier qui auront un impact évident à savoir celui de l'élaboration collective du projet. Mais il y aura aussi des propositions individuelles. L'ensemble sera soumis à des opérations de vote.

Je n'ai pas l'impression que nous ayons bourré les urnes ni l'impression que ceux qui tiennent les urnes aient envie que ce soit le cas. Nous avons pris des noms, des adresses. Nous avons recoupé l'ensemble pour s'assurer que tout cela fonctionnait comme il le faut. Que certains votent plus pour certains projets que d'autres, cela arrive dans d'autres réalités électorales et démocratiques. Ce budget d'arrondissement me semble venir compléter, et associer les habitants, les quartiers, les associations, pour promouvoir des projets innovants afin d'améliorer l'espace public, le vivre ensemble et les locaux de proximité de l'arrondissement. Il y a un gros budget, une belle opération. Je suis sûr que la prochaine fois, nous ferons encore mieux. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je souhaite que vous réalisiez que cette délibération nous propose deux choses. Elle propose une charte pour le budget participatif parisien qui s'appliquera à l'échelle de Paris comme nous l'avons vu dès cette année. Elle nous propose aussi de mettre en place un budget participatif d'arrondissement sur la base du volontariat des maires d'arrondissement.

Evidemment, je serai volontaire sur les budgets que nous maîtrisons en Mairie d'arrondissement, pour plusieurs raisons. La première étant que nous avons une petite expérience plutôt positive. Puis, je suis assez sensible à l'incitation financière proposée par la Maire de Paris. Pour 1 € de notre budget d'arrondissement que nous mettons dans le budget participatif, la Maire de Paris abonde de 1 € dans la limite de 30%. Cela signifie que si nous nous engageons à hauteur de 30% pour le 12^e arrondissement, nous allons récupérer plus de 1 200 000 € d'investissement sur l'arrondissement. Je vous annonce d'ores et déjà, je l'ai déjà dit publiquement, que je m'engage probablement à cette hauteur-là.

Il y a une évolution. Il va falloir que nous travaillions sur les investissements plus seulement dans l'espace public mais dans l'ensemble de nos équipements publics de proximité. Il faut que nous réfléchissions à faire émerger des propositions. Mme ROTA, je vous rassure, nous allons beaucoup nous appuyer sur nos conseillers de quartier, sur nos associations. Mais je trouve aussi intéressant que les Parisiens, à titre individuel, puissent porter des propositions.

Globalement, sur le vote qui a eu lieu sur le budget participatif parisien, nous retrouvons des orientations fortes, choisies par les Parisiens dans cette campagne électorale. Les habitants du 12^e ont choisi quasiment les mêmes projets et dans le même ordre que les Parisiens. Je suis sensible à la demande de transparence et de communication de ces

informations. Je pensais que cela avait été fait. Si ce n'est pas le cas, cela le sera. Nous avons eu près de 3 500 votes dans le 12^e arrondissement. Nous avons tout de même effectué une communication publique de ces résultats. Mais je suis prête à les diffuser de manière encore plus large. Nous avons eu une égale répartition entre les votes papiers dans les urnes et les votes en ligne. Lorsque nous faisons le total. Pour 3 500 votes dans le 12^e, j'arrive à 2,42% des habitants de l'arrondissement. Je suis assez contente de la participation des habitants du 12^e arrondissement à ce vote car il s'agissait d'une première à cette dimension. Beaucoup de temps a été passé pour expliquer le processus aux Parisiens afin qu'ils y participent. Nous pouvons espérer faire mieux sur les prochaines échéances.

Je confirme que la recevabilité est un préalable. Rassurez-vous, il n'y aura pas de censure politique sur les projets qui seront soumis au vote. J'ai bien l'intention de mettre en place la commission ad hoc comme cela a été demandé par mes collègues de l'opposition. Cette proposition a été acceptée par la Maire de Paris. Je la mettrai en place dans le 12^e arrondissement. La composition de cette commission est évoquée en page 5 de la charte. Je ne manquerai pas de solliciter votre groupe pour que des élus de l'opposition puissent siéger à côté d'un certain nombre d'élus de la majorité, et de représentants de la Maire de Paris et de la direction générale des services. Nous sommes volontaires pour donner une partie de notre budget au budget participatif. A priori, nous respecterons le choix des habitants du 12^e arrondissement. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM (M. HAAB, Mme ROTA)

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir
Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir de Mme MONTANDON), M. MARGAIN, M. SEINGIER, Mme TAVAUUX.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-157 AVIS)



- DDEEEES 20141065 : Subvention (5.000 euros) à l'association de quartier Commune Libre d'Aligre.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'ai une question technique. Lorsque l'on regarde l'ensemble des subventions à la Commune d'Aligre par la Mairie de Paris, par la partie culture de la Maire du 12^e, par le Pôle Emploi de la DRAC, nous arrivons à un montant de subvention qui est de l'ordre de 75 000 €. Comment sommes-nous appelés à voter chaque fois pour une subvention de plus ? Pourrions-nous avoir un budget prévisionnel sur la Commune d'Aligre qui dirait une bonne fois pour toutes qu'il s'agit d'une association qui a besoin de 80 000 € de subvention annuelle ? Ainsi, nous serions appelés à voter sur quelque chose de complet. Cela nous permettrait d'avoir une meilleure analyse sur la manière dont cette association fonctionne. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous sommes bien d'accord, nous parlons de la partie des subventions qui concerne la Ville de Paris. Je ne vais pas répondre sur les subventions qui ne sont pas celles de la Ville de Paris. Il serait prétentieux de ma part d'y répondre.

Nous avons deux types de subvention. Nous avons la subvention de fonctionnement qui est une subvention qui va à l'association pour permettre de développer son projet global. Puis, nous avons des subventions qui se font par projet. La Commune Libre d'Aligre comme beaucoup d'autres associations parisiennes, dépose dans le cadre de son projet global, une demande de subvention. Et lorsqu'il y a des projets ponctuels, ciblés, récurrents. En l'occurrence, la Fête de la Troll revient tous les ans depuis 1999. Là, nous avons un montant qui a un peu évolué. Il est passé de 4 500 € à 5 000 €. Depuis 2008, nous sommes sur la même base car le projet pourrait demain ne pas être réalisé. Donc la ville n'aurait pas à étudier une subvention pour cette association. Mais cela n'empêcherait pas qu'elle ait tout de même une subvention de fonctionnement si elle est toujours existante. Ces deux types de subventions sont bien différents. De ce fait, elles ne peuvent pas être étudiées au même moment car elles ne sont pas nécessairement montées en même temps en termes de projet.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« M. MARGAIN, il existe des contraintes. Vous connaissez cela dans d'autres assemblées délibératives. Cela s'appelle l'annualité du budget. Nous ne sommes pas sur des conventions triennales, mais sur de petites opérations qui peuvent s'arrêter du jour au lendemain. Même s'il s'agit de quelque chose que nous pouvons envisager comme étant un élément positif car les conventions triennales sécurisent les associations. Sur un projet global de l'association, nous pourrions l'envisager mais pas sur un projet ponctuel. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-158 AVIS)

•••••

- DDEEEES 20141125 : *Mission Vital Quartier 1 confiée à la Semaest - compte-rendu de l'exercice 2013.*

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Mon intervention sera exactement la même que pour la suivante. Lorsque nous nous penchons sur ces délibérations, nous nous apercevons qu'il y a une action importante menée par les missions Vital Quartier 1 et Vital Quartier 2 que ce soit dans le 12^e ou ailleurs. Nous avons un certain nombre de détails apportés sur les locaux et leurs superficies, et des masses globales de dépenses et de recettes. Mais ce n'est jamais détaillé précisément pour le 12^e arrondissement. Aussi, je souhaiterais avoir les chiffres des dépenses engagées pour le secteur Daumesnil-Montgallet et pour les locaux situés à Félie Eboué-Daumesnil pour Vital Quartier 2. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais aller en partie dans votre sens Mme ATLAN-TAPIERO. Tout d'abord, nous avons des rapports d'activité qui datent un peu puisqu'ils datent de 2013. Ces rapports d'activité mettent en annexe, des documents qui ne concernent que cette année. S'il ne s'est rien passé de particulier en termes d'acquisition ou de cession pendant cette année-là sur l'un des périmètres concernés par un Vital Quartier, nous n'avons pas de rendu sur l'existant depuis des années. En l'occurrence, nous nous apercevons sur Vital Quartier 1 que nous avons des éléments chiffrés concernant le 12^e dans le tableau général. En revanche, dans le tableau particulier qui procède aux acquisitions et aux cessions, nous n'avons rien car cette année-là, en 2013, il ne s'est rien passé de particulier sur le secteur d'activité. Mais nous n'avons pas une vision globale de ce qui s'est passé depuis plusieurs années. C'est ce qu'il faudra demander. Je souhaite que pour la prochaine fois, nous ayons le rapport d'activité légal. Nous sommes en plein dans le respect de ce qui doit être fourni.

En revanche, je demanderais si Mme la Maire est d'accord, à ce que nous puissions avoir une vision globale sur ce qui s'est passé les années précédentes, à avoir le consolidé de Vital Quartier 1 et Vital Quartier 2 avec les adresses. Je pense que nous répondrons à ce moment-là à la question que vous posez. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-159 AVIS)



- DDEEEES 20141126 : *Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest-compte-rendu de l'exercice 2013.*

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-160 AVIS)

•••••

- DDEEEES 20141157 : Subvention (5.200 euros) à l'association des Commerçants d'Aligre (12^e).

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur un problème entre les commerçants forains et les commerçants du marchés. J'avais été interpellé par les commerçants du marché qui sont gérés par une société de gestion des marchés couverts, qui se bat avec beaucoup de mal chaque année pour obtenir une subvention pour les guirlandes lumineuses. Je vois et je m'en réjouis beaucoup, que nous votons une subvention pour les guirlandes lumineuses de la Place d'Aligre et pour les forains dans la rue. Je voulais avoir votre avis et votre position sur la manière dont nous pourrions aider ces commerçants du marché Beauvau à obtenir gain de cause pour des guirlandes lumineuses. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Il s'agit d'une question très pertinente mais qui découle peut-être dans les faits, de nouvelles conventions qui ont eu lieu concernant l'attribution des marchés. Vous savez que nous avons un marché couvert et un autre non couvert. Sur le marché non couvert, les exposants que vous appelez les forains, acquittent dans le prix de la place, une partie qui s'appelle la quote-part pour l'animation locale. Chaque jour, la caisse se remplit et à la fin de l'année, une partie de cet argent est utilisée par l'ensemble des commerçants du marché pour mettre en place une animation lumineuse.

Cela n'existe pas pour le marché couvert Beauvau. Cette quote-part n'existe pas ce qui fait que les commerçants sont contraints de mettre en place avec leurs propres deniers, ces animations lumineuses s'ils le souhaitent. La volonté avec la Ville de Paris est d'ouvrir la réflexion sur ce que sera la prochaine convention. La dernière fois, nous avons évoqué que ces conventions sont prolongées pour un an mais que certaines arrivent à terme et doivent être réactualisées.

Nous essayons avec le cabinet d'Olivia POLSKI, avec la direction économique, de faire en sorte que cette quote-part animation locale, soit remise dans le projet de convention avec le prestataire et les commerçants sédentaires du marché Beauvau. Cela permettrait de retrouver un équilibre mais surtout d'avoir une petite assise pour mettre en place une animation particulière au moment des fêtes.

J'attire votre attention sur le fait que l'organisation sous forme d'association au marché de Beauvau est un peu plus compliquée à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour des raisons historiques. Peut-être que cette nouvelle quote-part devra se mettre en parallèle avec la mise en place de manière plus officielle d'une association de commerçants au marché couvert. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-161 AVIS)



- DEVE 20141043 : Métro Ligne 14 à Paris intramuros - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres liés aux travaux d'extension et de modernisation.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'aime bien lire les délibérations. Il s'agit d'une réelle passion pour moi. Je plaisante. Quoique, c'est très intéressant et je m'attache à tous les mots. Dans cette délibération, à la page 2, on nous dit la chose suivante : « 45 de ces arbres pourront être remplacés par un nouveau sujet planté ». Je me demande pourquoi il est inscrit qu'ils pourront être remplacés et non pas qu'ils seront remplacés. Je souhaite savoir quel est l'aléa qui n'est pas exposé dans la délibération qui induirait la possibilité du remplacement. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ces informations ont été expliquées à l'occasion d'une réunion publique le 2 octobre dans le quartier de Bercy. Il y avait des représentants de la RATP, des ingénieurs. Il s'agissait d'une réunion publique qui concernait également le réaménagement d'ARENA. Tous les travaux concernant l'extension et la modernisation de ligne 14, plus spécifiquement dans le quartier de Bercy, ont été expliqués. Bien sûr, les habitants du 12^e et surtout de Bercy, ont été très sensibles à l'abattage d'arbres programmé. Il a été expliqué que nous pouvons d'ores et déjà imaginer, en fonction de la nature des travaux, que certains arbres vont pouvoir être replantés exactement au même endroit. Mais ce n'est qu'une fois les travaux terminés que nous pourrions voir s'il est opportun de les planter au même endroit. Il faudra les déplacer. La population de Bercy est sollicitée pour proposer les endroits les plus opportuns.

Est-ce que cette explication vous convient ? J'ai des explications encore plus techniques et plus précises sur le nombre d'arbres. Mais il est évident que l'état de certains réseaux ne permettront pas ou permettront la plantation d'un nouveau sujet.»

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Pour compléter, nous n'allons pas forcément replanter les mêmes arbres. Nous allons peut-être pouvoir diversifier un peu les espèces ce qui embellira l'espace public et offrira une plus grande variété de pollen dans l'air ce qui va minimiser les réactions allergiques des Parisiens et notamment des personnes qui travaillent dans l'espace public. Nous serons vigilants à ce que le nombre d'arbres abattus soient replantés. Si ce n'est pas à l'emplacement initial, ce sera à proximité immédiate. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Chaque arbre fait l'objet d'un dossier. Ils sont méticuleusement suivis. De surcroît, et l'emplacement et l'espace de remplacement pourront être proposés par les habitants du quartier. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-162 AVIS)



- DEVE 20141074 : Subvention (6.800 euros) à cinq associations mettant en œuvre des projets sur le thème de la végétalisation de l'espace public et la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement en ville.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je suis très sensible à la sensibilisation de l'environnement et à la végétalisation de la Ville. Vous savez que c'était également un thème dans notre campagne. En revanche, je suis un peu déçu de voir que nous mettons au même niveau la végétalisation de la Ville et le Cœur des Chats. Certes, la subvention n'est pas très importante mais mettre sur le même plan d'importance, le fait de végétaliser avec le problème de stérilisation des chats dans le 18^e, me paraît inadapté.

Je souhaitais attirer votre attention sur le fait que voter 500 € pour le Cœur des Chats ne me pose pas un problème existentiel. Mais je trouve que vous décrédibilisez un peu l'action de la biodiversité et de la végétalisation. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« M. MARGAIN, il ne s'agit pas de mettre sur le même plan, quoique, les chats peuvent fréquenter les minis jardins en pied d'arbre. Il s'agit du plan biodiversité. Dans le cadre de la diversité, il n'y a pas que les chats ou les pieds d'arbres qui sont concernés. Vous et moi, faisons partie de la diversité mondiale. Nous pouvons de ce fait, mettre sur le même plan, la protection des chats et la végétalisation puisque nous allons tous profiter de cette végétalisation. Je ne pense pas que ce soit inopportun de voter cette subvention qui concerne un certain nombre d'associations actives dans Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous rassure M. MARGAIN, ce n'est pas la seule délibération qui porte sur la préservation de la biodiversité et la végétalisation de l'espace public sur laquelle nous aurons à nous prononcer. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-163 AVIS)



- **DEVE 20141079** : *Convention de partenariat avec l'Ecole des Plantes de Paris dans le cadre de la rénovation de la collection de plantes médicinales du Parc Floral de Paris (12^e).*

M. Nicolas BONNET-OULALADJ, Conseiller de Paris :

« Je me félicite de ce partenariat avec l'Ecole des Plantes. Ce n'est pas rien. L'Ecole des Plantes est une association qui a été créée dans les années 1980 par Clotilde BOISVERT. L'objectif de la création de cette association était que les grands scientifiques constataient que la botanique et l'herboristerie disparaissaient de tous les cours d'université réservés aux pharmaciens et médecins. Ils se sont battus pour développer cela. Il y a encore un débat autour du diplôme d'herboristerie même si l'Ecole des Plantes est aujourd'hui reconnue par le rectorat ce qui est une très bonne chose. C'est un pas en avant et je m'en félicite, d'autant que je suis l'un des anciens élèves de l'Ecole des Plantes. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous allons tout savoir. Merci M. BONNET pour ces précisions. J'avoue que la Ville de Paris s'illustre mondialement pour sa collection de plantes. Je propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-164 AVIS)



- DFPE 20141392 : Subventions (17.500 euros) et conventions avec 10 associations projet Paris Collèges Familles pour rapprocher les familles des collèges dans les 10^e, 12^e, 13^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et il est heureux que la loi sur la refondation de l'école l'ait rappelé quelque part car parfois nous en doutions. Il n'en demeure pas moins que pour tout mettre en œuvre afin que cette implication des familles soit la plus opérationnelle possible dans les établissements scolaires, nous nous étonnons que l'on choisisse de mener une opération une année et de ne plus la mener l'année suivante puis de revenir sur cette action. Cela est assez dommage.

Lorsque l'on regarde le projet proposé par le centre social Relais 59 qui fait un travail admirable, nous pouvons nous étonner que le seul besoin soit un besoin de Forum des associations. Rapprocher les familles de l'école c'est développer la compréhension du système éducatif, permettre aux familles d'accéder à des ordinateurs pour consulter les bulletins en ligne sur les logiciels exploités par les établissements scolaires. Je trouve dommage que ces thématiques n'aient pas été abordées dans ce projet. D'autre part, je trouve aussi dommage que nous ne travaillions qu'avec la FCPE et pas du tout avec les associations d'indépendants qui sont aussi des parents qui représentent d'autres parents sans intérêt partisan ni politique. Mais nous voterons pour. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« En espérant que ce vote positif prudent devienne un vote positif, positif, suite à mes éléments de réponse. J'insiste sur le grand intérêt de ce dispositif financé par la Ville de Paris Collège Famille qui permet de favoriser le dialogue entre les familles et la communauté scolaire du collège, de répondre aux préoccupations des parents sur la scolarité en elle-même et sur les questions qui tournent autour (sommeil, nutrition, réseaux sociaux, relations affectives entre collégiens etc.). Mais aussi de travailler sur les représentations que les parents ont du collège et de consolider les réseaux de solidarité et d'entraide locaux. Ce dispositif Paris Collège Famille se met en œuvre d'abord dans des collèges qui en ont exprimé le besoin, où une collaboration se met en place entre un collège, son principal, son équipe éducative et une association. C'est le cas à Jules Verne.

Ce n'est pas la Ville qui a décidé de manière aléatoire de soutenir une année ce dispositif et de ne plus le faire l'année suivante. Il se trouve que l'association Relais 59 a mis plus de temps qu'elle ne le pensait, elle en a fait le constat elle-même, à nouer les liens avec le collège Jules Verne, à mettre en place progressivement des partenariats. Les actions que le Relais 59 espérait mettre en place rapidement, ont mis plus de temps que prévu. C'est pourquoi les actions prévues et subventionnées sur l'année 2012, ont mis deux ans à se mettre en place. Les partenariats de qualité notamment avec les associations du quartier, je cite : le centre social Charenton, le centre CAF, l'association des locataires du square Contenot, CAP 2000 FCPE. Tout cela en lien avec les enseignants, les différents acteurs au sein du collège. Cela met du temps à se mettre en place. Ce Forum des associations n'a eu lieu finalement qu'en septembre 2014 tandis qu'il était prévu plus tôt. Ce qui apparaît comme discontinu, ne l'est pas mais il s'agit d'un partenariat qui monte en puissance. Récemment, j'ai eu une discussion à ce propos avec le principal du collège Jules Verne. Il accueille de manière très positive ce partenariat. Mais nous ne pouvons pas brusquer les choses. D'ailleurs, nous avons proposé ce dispositif à des collèges du 12^e et ils ont refusé car cela ne leur convenait pas. Du point de vu du contenu, depuis l'extérieur, nous ne pouvons pas imposer les choses.

Sur la formation des familles pour l'utilisation de l'outil informatique pour accéder aux bulletins et dialoguer avec les enseignants. Les associations sont prêtes à le faire et même demandeuses pour le faire. Mais pas forcément les collèges car les équipes des collèges considèrent qu'elles ont les compétences pour former les familles. Je vous relate mes discussions avec certains principaux de collège. Certains principaux sont demandeurs et d'autres non. Cela est variable d'une équipe éducative à une autre. Dans un établissement autonome, avec une identité forte, avec des équipes très impliquées, il est important de ne pas brusquer les choses ni de plaquer un partenariat associatif à une équipe éducative mais d'essayer de nouer dans la durée ce lien entre l'équipe éducative du collège, les familles et le tissu associatif local.

Quant à votre question sur la FCPE. Le Relais 59 travaille avec les parents d'élèves du collège Jules Verne. Il se trouve que l'ensemble des parents d'élèves élus au conseil d'administration du collège Jules Verne sont issus d'une liste unique de la FCPE. Peut-être qu'à l'avenir, il y aura d'autres associations de parents d'élèves sur ce collège. Le fait de relayer cette information de manière publique donnera peut-être l'envie à d'autres fédérations de parents d'élèves d'être plus présentes sur le secteur. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-165 AVIS)



- DJS 20140032 : Subvention (10 000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (12^e).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Il s'agit d'une délibération que nous votons assez souvent. Je m'interroge à chaque fois sur les missions de l'Office du Mouvement Sportif du 12^e. Ce qu'ils font en termes d'évènements est très bien. Mais je pense que nous avons besoin notamment en début de mandature de lieux de concertation qui soient des lieux où toutes les associations puissent se retrouver afin de collaborer à un réel projet sportif local.

Je pense que dans les missions que nous attribuons à l'Office du Mouvement Sportif du 12^e qui sont d'ailleurs fédérées à travers une fédération nationale des offices municipaux des sports, il y a cette idée que ce n'est pas seulement à travers la promotion et l'évènementiel que les offices vivent. Mais c'est aussi à travers la collaboration du projet sportif municipal et dans la concertation avec l'ensemble des utilisateurs, scolaires, UNSS. J'avais proposé lors du dernier Conseil de Paris un vœu pour mettre en place des conseils d'usagers des équipements sportifs. Ce sont des choses qui pourraient très bien se débattre au sein de l'Office du Mouvement Sportif du 12^e.

Nous voterons cette délibération. Mais je pense qu'il faudrait que nous reprenions le dialogue avec cette association pour voir quelle est sa capacité d'élargissement à l'ensemble des associations du 12^e arrondissement et des usagers, et voir comment nous travaillons sur un réel projet sportif local. Je vous remercie. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Ce sont des propositions constructives. Mon cher collègue, c'est avec enthousiasme que nous allons accompagner votre réflexion. Il s'agit d'un travail que nous devons amorcer. L'OMS a rempli ses objectifs sur l'année 2013/2014. Il s'agit de reconduire la convention et de lui allouer une somme de 10 000 €. J'espère que nous travaillerons ensemble à cette amélioration M. BONNET. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-166 AVIS)



- DJS 20140321 : Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Puisque nous en sommes à qualifier nos positions de vote, je dirais que sur cette délibération, nous ferons une abstention interrogative. Au-delà du côté sport spectacle qui va bien à l'encontre de ce que M. BONNET disait à l'instant du sport amateur et du tissu associatif local, cette délibération nous pose plusieurs questions notamment sur la répartition de l'effort financier porté par les uns et les autres. Nous nous interrogeons sur ce qui nous apparaît comme étant une mutualisation des pertes et une privatisation des profits.

Dès lors que nous parlons de sport à ce niveau, la question des sponsors et du message véhiculé par ces sponsors, se pose. Nous sommes interrogatifs à ce sujet. Enfin, la question environnementale de cet évènement se pose. J'ai du mal à imaginer comment une fan zone érigée sur le Champs de Mars pouvant accueillir 1 200 personnes, peut se faire sans aucun impact environnemental. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« J'ai souhaité intervenir sur cette délibération pour plusieurs raisons. Tout d'abord, je souhaite souligner le rayonnement international de Paris en tant qu'organisateur de grands évènements sportifs. Mais aussi pour que nous réalisons tous ensemble que l'organisation d'un tel évènement va créer de l'emploi et amener de nombreux touristes à Paris. En tant que Parisiens, nous nous devons de bien les accueillir. Faire que cet évènement soit une grande fête populaire pour tous les Parisiens et Parisiennes. Il faut que les habitants se sentent impliqués.

J'ai noté qu'il y avait quelque chose dans cette délibération qui pouvait intéresser les Parisiens notamment ceux du 12^e. Nous pourrions tout à fait nous saisir de cette coupe d'Europe pour proposer des évènements sur l'arrondissement. Nous pourrions organiser des concours, permettre aux écoles et collèges de s'affronter lors de tournois sportifs ou encore travailler autour des discriminations et de la tolérance, réunir les associations sportives de l'arrondissement pour porter des projets communs autour du football. Il faudra aussi travailler avec les cafetiers pour la diffusion des matchs. Peut-être songer à une retransmission au stade Léo Lagrange ou sur la pelouse de Reuilly. Cette coupe d'Europe nous permet d'imaginer des choses ensemble. N'ayons pas peur de rêver plus grand. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je souhaiterais dire à mon collègue M. GREAU que rien n'oppose le sport de proximité au sport spectacle. D'ailleurs, beaucoup de jeunes enfants découvrent certains sports par le sport spectacle. C'est aussi un lieu de diffusion. C'est de la culture. Nous ne devons pas les opposer.

A travers votre intervention, vous posez une réelle question à savoir celle de la marchandisation du spectacle. Si les opéras ou d'autres grands lieux comme le théâtre étaient marchandisés, nous nous poserions la même question. Malheureusement aujourd'hui, la marchandisation du sport est très peu questionnée. On nous dit de ne pas nous en occuper. Nous laissons faire. Puisque c'est marchand, nous n'avons plus à nous en occuper.

Ma conception est tout autre. Ma conception est plutôt de s'en mêler avec toute la population et d'imposer des choses. C'est bien le sens de cette délibération qui permet plusieurs choses. D'abord, la mutualisation des recettes et sa redistribution.

D'ailleurs, j'aurais préféré que cette mutualisation et cette redistribution des recettes ne reste pas qu'au niveau des villes hôtes mais se fasse sur l'ensemble du pays, au moins sur l'agglomération parisienne. Nous savons très bien que les joueurs qui sont en équipe nationale, que ce soit en football, rugby ou encore hockey sur glace, ne sont pas forcément issus des villes hôtes des grandes compétitions. Si nous prenons les joueurs de l'équipe de France qui joueront pour la coupe 2016, certains sont issus du 93, du 94 et d'autres départements de province.

La question que pose cette délibération de redistribution des recettes, est intéressante. Je pense que c'est cela que nous devons accentuer et porter fortement.

Malheureusement, le cahier des charges ne se décide pas par les villes. Il s'est décidé au niveau de l'UEFA. C'est lorsque la France a porté sa candidature qu'il fallait débattre. Vous savez qu'en ce moment, il y a un vrai débat sur les jeux olympiques. Demain, le comité olympique et sportif, rendra son avis sur l'opportunité d'organiser les jeux olympiques avec un débat sur le coût, sur le cahier des charges, sur les conditions d'accueil pour les collectivités. C'est à ce moment-là qu'il faut peser et non pas une fois que nous avons l'évènement.

Maintenant que nous avons l'évènement, je suis soucieux comme l'a dit Mme MARQUIS, à deux niveaux. Premièrement, sur la redistribution et en quoi cela permet de réinvestir dans le sport de proximité. Je prends l'exemple de 1998 avec la coupe du monde. Le ministre des sports était communiste à l'époque et nous avons créé un fonds Sastre qui a permis la création d'un certain nombre de terrains de football synthétiques. Cela a été très apprécié par beaucoup de clubs. La redistribution de cette Euro 2016 et de ses recettes notamment sur le sport de proximité, est la première chose.

La deuxième chose abordée par Mme MARQUIS est la manière d'en faire une réelle fête. La fraternité. Comment nous remettons des valeurs au cœur du football. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, le football véhicule d'autres valeurs notamment par la marchandisation mais aussi des valeurs qui sont parfois la violence, le non respect de l'adversaire, l'individualisme, la consommation. Lorsque nous voyons les salaires du PSG, c'est inacceptable. Remettons des valeurs et redébattons de cela avec la population à travers une fête.

Je partage les propos de ma collègue Mme MARQUIS sur deux aspects. D'une part, le rôle de l'arrondissement pour animer, pour diffuser ce spectacle, pour en faire une fête avec les associations. D'autre part, le travail avec les commerçants. Nous savons très bien que dans l'offre de diffusion sportive, le rôle des cafés est important. Nous ne pouvons pas avoir qu'une offre dans un gymnase ou sur un lieu public avec un grand écran. Il faut essayer de voir comment à l'échelle de l'arrondissement, dans la proximité, cela peut être une vraie fête. Je pense que cela pourrait être réussi et porter de vraies valeurs à condition que nous fassions un peu de politique et que nous ne nous disions pas qu'étant donné que c'est marchand, nous ne nous en occupons pas. Merci. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je retiens et c'est là-dessus que je voudrais que nous nous réunissions, et que nous puissions nous en réjouir. Si cet évènement ne se faisait pas à Paris, cela aurait été très dommageable. Nous l'avons à Paris et il s'agit de l'un des sports les plus populaires, les plus suivis.

M. BONNET, vous parliez de valeurs, de fraternité. Lorsque je regarde le nombre de jeunes licenciés qui font du football et qui sont encadrés par des éducateurs sportifs. Ils apprennent des valeurs de collectif et de respect de l'autre. Le football les réunit. A travers cet évènement, ce sera l'occasion de remobiliser sur les questions de fraternité, de lutte contre le racisme, contre l'homophobie. La Ville de Paris va faire profiter le 12^e de financements pour créer évènements. Il s'agit d'un évènement de proximité.

Lorsque j'entendais M. GREAU parler de grand spectacle. Il s'agit aussi d'un moment où les personnes se rassemblent autour d'une sorte de « projet commun ». Comme nous le voyons lors des grands tournois de tennis, les jeunes se mobilisent pour aller à la rencontre des clubs sportifs et découvrir eux-mêmes le sport.

Le 12^e va pouvoir en profiter pour faire de l'accompagnement auprès des jeunes autour d'animations culturelles et sportives avec une enveloppe dédiée au 12^e. Je vous demande d'être aussi enthousiastes que moi et de voter cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous confirme qu'il y aura des évènements dans le 12^e arrondissement. Bien plus que du football notamment de la lutte contre toutes les discriminations dans le football qui sont encore trop nombreuses. Cette manifestation est à dimension européenne. Il faut nous saisir de toutes les occasions de parler positivement de l'Europe. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-167 AVIS)



- DJS 20140326 : Gestion et animation des antennes jeunes de la Ville de Paris - marché de services (art.30) - Principe et modalités de passation.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Sur cette délibération, un certain nombre de questions se posent à nous y compris sur le vœu.

Quel est le paradoxe qui consiste à fermer une antenne jeunes lorsque nous enregistrons dans le même temps une progression de la fréquentation ? Est-ce qu'il n'était pas plus opportun de penser à un redéploiement et de repenser le dispositif puisque nous nous apercevons qu'il y a un certain nombre d'écueils notamment que les jeunes ne vont pas spontanément vers ces centres. Essayer de redéployer des moyens plutôt que de fermer des antennes. Même si le local est petit, est-ce que ce n'était pas non plus une possibilité pour les jeunes de se retrouver ?

Concernant le vœu, nous sommes toujours un peu étonnés, nous l'avons déjà dit, du principe qui consiste à vous déposer des vœux à vous-même. C'est assez amusant. D'autant que les antennes jeunes sont rattachées aux équipements du 12^e. Je pense que vous avez toute la latitude pour faire les choses. C'est donc étonnant.

En tout état de cause, nous nous abstiendrons sur cette délibération et sur le vœu associé. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Si nous n'avions pas abouti à ce vœu de la majorité, je ne sais pas quelle aurait été la position du groupe communiste ni notre vote.

Oui, il faut rediscuter de la politique jeunesse et des équipements à Paris. Il y a besoin d'une réelle mise à plat, d'une concertation sur les attentes des jeunes aujourd'hui. Ces antennes jeunes ont aussi une certaine durée. Elles ont été créées à une autre époque. Aujourd'hui, la jeunesse n'est plus la même. Il faut un renouveau. Mais nous ne pouvons pas supprimer une offre de service public sans trouver une alternative.

Proposons d'abord par exemple des espaces jeunes et fermons ensuite. Là, il s'agit de fermer d'abord ce qui aboutit à un vœu de la majorité de l'arrondissement. Je pense que nous ne serons pas le seul arrondissement à présenter un vœu pour trouver une alternative avant la fermeture.

Je me réjouis du vœu présenté par la majorité que nous voterons. Et nous participerons pleinement à la concertation qui sera organisée. Nous espérons que les offres qui seront faites durant la période avant l'ouverture d'un espace jeunes, seront à la hauteur des besoins des jeunes. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Nous nous réjouissons du fait que vous ayez repris un vœu présenté par le groupe UMP-UDI-MODEM en Mairie centrale. Nous sommes plutôt contents sur l'esprit du vœu. A priori, contrairement à la délibération, nous voterons le vœu favorablement. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit bien d'un vœu du 12^e, très appuyé par les élus qui s'inquiètent de ce lieu dédié à la jeunesse à cet endroit de l'arrondissement.

Mme ATLAN-TAPIERO, il ne s'agit pas uniquement de fermer une antenne mais de transformer un lieu jeunesse en essayant d'ouvrir un autre lieu plus grand. Il y avait un problème de promiscuité et une difficulté pour accueillir les jeunes. Mais il est évident que ce n'est pas pour laisser un désert après. C'est dans ce sens que va notre vœu.

Pour répondre à M. BONNET, qui parlait de suppression sans alternative. Nous avons tout de même des raisons de ne pas trop nous inquiéter dans le sens où nous avons prolongé la convention avec l'AJ jusqu'en avril 2015 pour nous permettre de travailler et de construire ce projet jeunesse à cet endroit de l'arrondissement. Ce vœu demande une concertation sur la réforme des équipements jeunesse, en lien avec les arrondissements notamment avec le 12^e. D'ailleurs, nous avons demandé à ce que des crédits nous soient réservés spécifiquement pour la jeunesse, pour un lieu qui soit plus grand, plus accueillant, plus disponible dans le quartier de la Vallée de Fécamp. Nous avons effectué une demande spécifique auprès de la mission locale pour qu'elle soit beaucoup plus présente dans l'arrondissement. Il s'agit également d'augmenter l'accueil qui a déjà lieu au centre d'animation Montgallet. Il s'agit d'une question globale. Et je vous remercie de bien vouloir voter la délibération qui s'attache à ce vœu ainsi que le vœu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie Mme ATLAN-TAPIERO d'avoir salué le travail des personnels de l'antenne jeunes Decaen. Je vous confirme que ce n'est pas un équipement dont nous avons seul la responsabilité. Comme le précise la délibération, il s'agit d'un marché à l'échelle de Paris. Evidemment, nous ne sommes pas les seuls décisionnaires de ce marché. Il s'agit de redéployer les moyens qui étaient mis à disposition de cette antenne jeunes pour plus d'efficacité dans le cadre d'une politique jeunesse qui soit redéfinie.

C'est la première fois que cette délibération est présentée en conseil d'arrondissement. Elle sera présentée au Conseil de Paris dans 15 jours. Par ce vœu, je ne me fais pas un vœu à moi-même. Comme pour la délibération Bercy-Charenton, il s'agit d'une manière de marquer l'attachement de l'ensemble des élus du 12^e à ce que nous renforçons et repensons ensemble notre politique jeunesse à l'échelle de l'arrondissement. C'est une manière de montrer notre cohésion autour de ces questions. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 3 pouvoirs

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-168 AVIS)



- VŒU (12-2014-022) : Vœu relatif à la Gestion et animation des antennes jeunes de la Ville de Paris - marchés de services (art.30) - Principe et modalité de passation, rattaché à la délibération 2014 DJS 326, déposé par les élu-e-s de la majorité municipale.

Considérant l'action volontariste de la municipalité et les nombreux équipements publics de proximité créés pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie : antennes jeunes, espaces jeunes, lieux d'accueil innovants et centres d'animation ;

Considérant le souhait parisien de rendre plus visible les différents équipements jeunesse afin d'en améliorer l'accès pour les jeunes Parisiens dans leur ensemble et la volonté d'aboutir à deux nouveaux types d'équipements jeunesse, sur le modèle des centres d'animation d'une part et celui des espaces jeunes d'autre part ;

Considérant l'exiguïté des locaux de l'antenne jeunes Decaen qui ne permet pas d'envisager sa transformation en espace jeunes et limite ses possibilités d'évolution ;

Considérant que l'AJ Decaen rend une mission d'accueil et d'information de qualité, permettant d'accompagner plusieurs milliers de jeunes par an dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant que l'AJ Decaen participe à la réalisation d'un forum de l'emploi intitulé « Job d'été » en partenariat avec la Maison des Ensembles, organise les « lundis de l'emploi » pour accompagner les jeunes dans la rédaction de leurs CV et lettres de motivation, met en place des ateliers de découverte des métiers, oriente les décrocheurs scolaires et accompagne les collégiens pour leurs stages de troisième ;

Considérant le soutien de l'AJ Decaen aux initiatives locales et ses nombreux partenariats avec des actions dans des thématiques aussi variées que le logement des jeunes, l'accès aux droits, la santé, l'insertion, la citoyenneté, l'accès au sport ou à la culture ;

Considérant le label « Point Information Jeunesse » délivré à l'AJ Decaen par le Centre régional information jeunesse ;

Considérant le Contrat Jeunesse d'arrondissement signé en 2013 et sa refonte programmée en 2015 ;

Considérant la volonté de la Mairie du 12^e arrondissement de mener dans ce cadre un état des lieux des besoins et de l'offre jeunesse par l'organisation de séminaires des acteurs jeunesse de l'arrondissement ;

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- Qu'au plan parisien, une concertation soit lancée sur la réforme des équipements jeunesse, en associant les Maires d'arrondissement, les différentes directions de la Ville concernées aux côtés de la sous-direction de la jeunesse, les gestionnaires des équipements municipaux dédiés à la jeunesse, les partenaires associatifs de la jeunesse et de l'éducation populaire, les associations de jeunes, le Conseil parisien de la jeunesse et les usagers, en particulier les jeunes qui seront consultés et associés tout au long de la démarche ;

- que dans le 12^e arrondissement, la sous-direction de la jeunesse, accompagne la Mairie d'arrondissement dans le travail de refonte du Contrat jeunesse d'arrondissement et la conduite d'une démarche de développement local pour faire émerger une nouvelle offre en faveur des jeunes, en particulier sur le quartier Vallée de Fécamp, axée sur l'insertion professionnelle, l'accès à l'information et l'animation socioculturelle ;
- que dans ce cadre, l'ensemble des missions remplies par les différents acteurs jeunesse de l'arrondissement et du quartier Vallée de Fécamp soient conservées et amplifiées ;
- qu'à cette fin, des crédits soient réservés sur le budget de la sous-direction de la jeunesse pour soutenir de nouveaux projets et l'activité des associations ;
- que des locaux soient recherchés sur le quartier Vallée de Fécamp, en lien avec les bailleurs et que, dans l'attente, le local de l'AJ soit conservé pour l'organisation d'une nouvelle offre associative destinée aux jeunes ;
- que la mission locale soit mobilisée pour proposer un programme d'actions de nature à renforcer sa présence et ses interventions, notamment par l'organisation de permanences dans le 12^e ;
- que le point jeunes situé dans l'annexe Erard du centre d'animation Montgallet se développe.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir
 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-169 VOEU)



- DLH 20141120 : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je me doute qu'intervenir sur un tel règlement n'est pas des plus confortables mais je vais le faire tout de même. L'objectif général de ce règlement est louable. Il s'agit de préserver les mètres carrés réservés à l'habitation dans Paris et de lutter contre la spéculation.

Taxer la location meublée temporaire est légitime. Mais la complexité de ce règlement me pose question. Il faut noter qu'il est plus dur encore que la loi ALUR. Il est très dur à respecter. On se demande si ce n'est pas le but recherché. Surtout, est-il efficace ?

L'APUR estime à environ 10 000, le nombre de meublés touristiques quand l'INSEE recense plus de 80 000 résidences secondaires. Parmi ces 10 000 locations meublées, il n'y a pas que des spéculateurs. Beaucoup sont propriétés de Parisiens qui partent en retraite et qui se conservent un pied à terre pour leurs familles ou dans l'attente de loger leurs enfants. Pendant ce temps, ils louent temporairement.

Certes, nous pouvons juger que nous devrions inciter ces propriétaires à mettre sur la location d'habitation. Mais ce règlement leur demande de transformer ces locaux qu'ils peuvent utiliser fréquemment, en locaux d'usage commercial. Vont-ils le faire ? Sans doute pas. Vont-ils les remettre sur le marché locatif classique ? Vraisemblablement pas car ils en ont l'usage. Bref, ces appartements risquent de rester vides ou inhabités les $\frac{3}{4}$ de l'année, et de devenir des lits froids comme on dit dans le tourisme.

Le gouvernement veut développer le tourisme, grande cause nationale, a dit M. FABIUS. Il appelle en même temps à un choc de simplification. Pas sûr que ce règlement réponde à ces deux objectifs. Il mériterait à mon avis quelque chose qui n'est pas indiqué ou si cela est indiqué, faites-le moi savoir, un bilan annuel, une évaluation de l'application de ce règlement. Au PRG, nous avons proposé plusieurs fois de faire plus simple, d'accorder une dérogation pour un seul appartement en résidence secondaire, pour déroger à ce règlement. Et d'instituer en même temps, une taxe de séjour élevée, une taxe spéciale, ce qui permettrait de récupérer de l'argent pour la dépense publique afin de créer des logements. Nous voulions réguler plus simplement. Il faudrait se concentrer sur la simplification des règles et des démarches pour transformer notamment les bureaux en logements. C'est la priorité et un véritable gain de mètre carrés pour loger les Parisiens. C'est notre objectif. Mais j'attends que ce soit mis en place de manière simplifiée, plutôt que ce type de règlement qui ne règlera rien. Je m'abstiendrai sur cette délibération à moins que l'on m'éclaire grandement. Merci. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Vous le savez, le logement est la priorité de notre action. Nous nous mobilisons pour protéger les surfaces dévolues au logement, pour enrayer la spéculation et la hausse des prix, et pour préserver la mixité sociale.

Avec cette délibération, la municipalité parisienne tente de limiter l'essor des locations meublées destinées aux touristes car si les locations de courte durée sont favorables au tourisme et complètent l'offre hôtelière à Paris, leur développement ne peut se faire au détriment des espaces d'habitation.

Désormais, les locations meublées de courte durée seront soumises au régime de droit commun des autorisations préalables de changement d'usage. En conséquence, elles doivent être autorisées préalablement par la Maire et seront soumises à compensation. Concrètement, dans le 12^e arrondissement comme ailleurs à Paris, chaque mètre carré de logement transformé en meublé touristique, doit être compensé par la transformation d'un mètre carré de commerce en habitation.

Vous vous interrogez sur l'efficacité de cette politique. Je tiens à vous dire que cette politique plus restrictive a déjà porté ses fruits et aujourd'hui, nous allons plus loin, puisque la perte de surface de logement est moins importante depuis le durcissement de la politique de compensation. Je vais vous donner quelques chiffres. Sur toute la période 2009/2013, nous constatons une perte de 25 500 m² contre plus de 49 900 m² en 2008. Avec cette délibération, nous pourrions nous permettre d'aller encore plus loin pour protéger les Parisiens et leur offrir plus de possibilités de se loger dans de bonnes conditions à Paris. Je vous remercie. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 08 voix dont 1 pouvoir :

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir
01 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : M. MOULIN

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-170 AVIS)



- DAC 20141020 : Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Comme à chaque fois qu'arrive une subvention de la Maison d'Europe et d'Orient, nous nous interrogeons sur le fonctionnement de cette structure qui fonctionne depuis des années en déficit constant. La tradition veut donc que la Mairie finance les déficits.

Cette association vit de subventions publiques à hauteur de 80,17%. Nous ne voyons pas d'amélioration dans la présentation de ses budgets prévisionnels. D'autant plus qu'elle espérait une subvention de 70 000 € donc elle va redémarrer avec un déficit de 20 000 €. Lorsque l'on regarde avec attention l'état des dépenses faites par cette association, nous pouvons nous étonner qu'une association salarie ses administrateurs. Cela doit être une nouvelle technique. Peut-être que cela signifie autre chose.

Nous considérons qu'il y a des efforts à faire sur la gestion de cette structure. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Cette association, comme vous le remarquez, a des difficultés comme beaucoup d'associations. C'est loin d'être la seule association culturelle dans le 12^e, à Paris ou en France, à vivre particulièrement de subventions. Vous évoquez les problèmes de financement. Vous vous étonnez du fait que la Mairie de Paris ne va pas accordée la somme que cette association demande. La Mairie de Paris a tout simplement demandé à cette association de revoir son budget. Je pense que c'est la moindre des choses. D'ailleurs, il n'y a pas que la Mairie de Paris qui l'a fait puisque la Région a également demandé que le budget soit revu de manière à ce que des mesures adaptées soient prises pour éviter que tout cela ne pèse trop sur nos impôts et donc sur la collectivité.

Vous évoquez un certain nombre de salaires. Je vous rappelle que la loi de 1901 a évolué et il est possible dans les associations de financer les administrateurs. Je le dis d'autant plus que je préside une association dans laquelle les administrateurs ne le sont pas. Mais ce n'est pas le choix de toutes les associations. Nous pouvons comprendre que dans certaines associations, le travail demandé à certains administrateurs, mérite une compensation qui est d'ailleurs assez minime si nous la divisons par le nombre de personnes. Il y a tout de même une certaine transparence dans ce budget. Cela n'a pas dû vous échapper. Il est assez rare que l'on nous donne pour chaque personne, le salaire notamment celui de la directrice qui me paraît tout à fait convenable. Elle gagne moins de 2 000 € par mois donc je pense qu'elle fait un certain nombre d'efforts. Pour une telle structure, un salaire de 2 000 € pour la directrice me semble raisonnable.

Je conviens avec vous du fait que cette association connaisse des difficultés. Mais cette année, la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France lui ont demandé de faire des efforts particuliers. C'est pourquoi, nous n'avons pas abondé la subvention demandée. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Il faut se poser la question de l'audience de cette association. Les prestations offertes par l'association ne me paraissent pas adaptées. Est-ce que nous ne devrions pas plutôt les aider ? Peut-être que la culture slovaque ou du Caucase n'a pas un assez grand public dans la région Ile-de-France. Peut-être que les gens ne sont pas passionnés des pièces de

théâtre en slovaque. Je peux le comprendre. Nous pourrions essayer de voir comment ils pourraient attirer un public plus important.

Une association qui vit sur des subventions est une chose qui ne me choque pas plus que cela car la culture n'est pas spécialement faite pour être rentable. Mais nous pourrions au moins les aider à augmenter leur audience. D'après les chiffres d'affaires donnés, nous ne voyons pas l'audience s'améliorer avec le temps. Je trouve cela dommage. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne suis pas sûre que l'on parle d'audience et de chiffre d'affaires pour une association. Mais je comprends ce que vous voulez dire. Il s'agit d'une association que nous accompagnons et qui a vocation à attirer bien au-delà du quartier et du 12^e arrondissement. Cette association a des locaux et une certaine activité historique dans notre arrondissement. J'espère que nous pourrions faire en sorte qu'elle continue à se développer tout en étant vigilants sur la manière dont elle utilise les subventions de la Ville de Paris. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-171 AVIS)



- DAC 20141446 : Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12^e).

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Tout à l'heure M ; BOUIGUE a fait référence au principe d'annualité budgétaire. Je souhaite faire référence au principe de sincérité budgétaire. Nous avons déjà été appelés à voter sur une subvention en 2014. Celle-ci concerne des travaux prévus en 2012. Nous regrettons le manque d'anticipation sur ce financement.

Cela ne concerne pas la programmation de ce théâtre qui est intéressante, parfois singulière. Mais nous allons faire une abstention vertueuse. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Nous avons déjà voté une subvention mais de fonctionnement. Là, il s'agit d'investissement puisqu'il s'agit d'améliorer l'accueil des artistes et du public par la réalisation des travaux d'agrandissement des loges, la création et l'amélioration des sanitaires, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La somme allouée une première fois de 5 000 € ne suffisait pas puisque les travaux s'élèvent à 15 600 €. Ce théâtre n'étant pas une grande association, la Mairie de Paris a décidé d'abonder de 5 000 € supplémentaires pour financer 65% de ces travaux nécessaires. Une grosse partie de la somme est en direction des sanitaires et des personnes en situation de handicap. Je suis sûr mes chers collègues que vous voterez pour cette subvention. En tout cas, je l'espère. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'ai compris qu'il s'agissait d'une abstention vertueuse sur cette délibération. Je vous promets d'essayer de l'expliquer au directeur mais je ne suis pas sûre qu'il comprenne. Mais vous pourrez peut-être le faire vous-même puisque vous avez l'habitude de fréquenter ce théâtre. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Cette explication convaincante nous amène à voter pour. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Merci beaucoup. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-172 AVIS)

•••••

- **DEVE 20141099** : Subvention (1.000 euros) à l'association Abeille Francilienne (12^e) pour son projet de rucher école et d'information sur la biodiversité et l'environnement.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-173 AVIS)



- **DFPE 20141193** : Subvention (140.907 euros) et avenant n° 1 avec l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour la halte-garderie dénommée La Maison Dagobert (12°).

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-174 AVIS)



- **DFPE 20141195** : Subvention (322.010 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour le jardin d'enfants dénommé L'Ecole Gulliver (12^e).

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-175 AVIS)



- **DFPE 20141321** : Subvention (261 526 euros) et avenant n° 1 avec l'association **ARFOG-LAFAYETTE (6e) pour la crèche collective Bizot (12^e)**.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-176 AVIS)



- DJS 20140122 : Subventions (37.450 euros) à 13 associations sportives locales (12^e).

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-177 AVIS)



- DJS 20140298 : Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Relais 59 (12^e).

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-178 AVIS)



- DU 20141075 : ZAC Reuilly (12e) - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMAEST.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-179 AVIS)



- DVD 20141026 : Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. *Marchés.*

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-180 AVIS)



- DAC 20141435 : Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association des théâtres de la Cartoucherie (12^e).

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-181 AVIS)



- DAC 20141565 : Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12^e).

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

06 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Mme TAVAUX, du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM ne prend pas part au vote.

(DELIB 12-2014-182 AVIS)



- **VŒU (12-2014-023)** : *Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 12^e arrondissement, déposé par les élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM.*

Considérant que les Parisiens ont un droit légitime à être informés des derniers chiffres de la délinquance à Paris ;

Considérant que la politique de sécurité menée conjointement par le Préfet de Police et la Maire de Paris se juge nécessairement sur l'évolution des faits délictuels et criminels ;

Considérant que les publications de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses (ONDRP) pénales ne sont réalisées qu'à l'échelle des départements ;

Considérant que tous les arrondissements ne sont ni confrontés aux mêmes niveaux de délinquance, ni aux mêmes types de faits délictueux ;

Considérant que la Préfecture de Police a, par le passé, régulièrement communiqué sur l'état de la délinquance à Paris et par arrondissement ;

Considérant que le *New York Police Department* publie chaque semaine un bilan de la délinquance par district ;

Considérant que les violences physiques non crapuleuses sont en progression de 6,8 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014, que les atteintes aux biens sont en progression de 13,1 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014, une augmentation inquiétante puisqu'elle s'accélère depuis plusieurs mois et que les vols simples, premier agrégat des atteintes aux biens, sont en progression de 23 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014 ;

Considérant que le CSPDA ne se réunit qu'une fois par an ;

Sur proposition des élus du groupe d'Union UMP-UDI-MODEM, émet le vœu que :

- la Maire de Paris et le Préfet de Police créent un baromètre parisien de la sécurité, présentant trimestriellement les chiffres de la délinquance et leur évolution par grand agrégat sur 12 mois glissants, avec une déclinaison arrondissement par arrondissement ;

- ces chiffres soient cartographiés et publiés sur paris.fr et consultables dans chaque mairie d'arrondissement.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais commencer par une anecdote personnelle. Pendant la campagne et encore maintenant, lorsque l'on se balade dans les rues du 12^e arrondissement, la sécurité n'est pas ressentie de la même manière. Place Daumesnil, personne ne se sent en insécurité. En revanche, Square Contenot, dans la Vallée de Fécamp, le sujet devient plus critique. Ce sentiment d'insécurité voire cette insécurité réelle n'est pas abordée de la même manière dans chaque quartier. C'est l'une des raisons pour laquelle, une cartographie de ces problèmes de sécurité, nous paraît nécessaire.

Le problème de la sécurité est un point d'achoppement entre l'opposition et la majorité. A chaque fois qu'il y a un débat sur ce sujet, on parle rarement du fond et on commence le débat par une guerre des chiffres. Ce baromètre permettrait de mettre tout le monde d'accord et de parler enfin du fond.

Le règlement intérieur m'oblige à anticiper vos remarques. Vous allez me dire qu'il existe le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, le CSPDA qui est en effet une bonne instance qui nous permet de discuter de ces questions plutôt en profondeur. Malheureusement, il n'a lieu qu'une fois par an. Certes, les comptes-rendus sont mis en ligne. Mais cet intitulé CSPDA est peut-être dommageable. Un intitulé Sécurité permettrait aux personnes qui s'y intéressent de les trouver plus vite. Je ne vais pas être plus long, les considérants parlent d'eux-mêmes. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Vous parliez de chiffres. Un travail d'analyse statistique existe déjà. Vous le savez puisque vous en citez quelques-uns dans vos considérants. Il est réalisé aujourd'hui par l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Ce sont des fiches consultables sur Internet par tous les Parisiens et qui sont éditées chaque mois au niveau départemental pour rendre compte des crimes et des délits enregistrés.

La mise en place de ce baromètre ne ferait que doubler une institution déjà en place. Notez que l'observatoire a choisi une échelle départementale qui est l'échelle la plus pertinente par rapport à l'échantillon que nous pouvons constater. Il a été créé en 2003 si je ne m'abuse par un ministre de l'intérieur dont vous retrouverez facilement le nom.

Notez également que ce baromètre si on peut l'appeler ainsi, que cet observatoire a été rendu indépendant par M. VALLS et plus transparent par son successeur M. CAZENEUVE afin de s'efforcer de mettre un terme à une pratique contestable et simpliste que vous connaissez bien, qui a été appliquée pendant tout le mandat précédent à savoir celle de la politique du chiffre qui arrive à refuser l'enregistrement de certaines plaintes, qui déqualifie massivement les délits en contraventions, qui mesure davantage l'activité de la police plutôt que celle des délinquants. Ce n'est pas sur cette logique que nous souhaitons appliquer notre politique de sécurité.

Dans votre vœu, vous parlez du New York Police Department, un peu comme M. PECHENARD pendant la campagne électorale. Rappelons-nous que New York cette année, c'est 333 meurtres et 1 100 fusillades. C'est en baisse, certes. Mais le 12^e n'est pas le Bronx.

Nous pouvons tout faire dire aux chiffres. Vous avez vos chiffres, j'ai les miens. Je vous dirais, - 7,3% de violences crapuleuses, -6,7% de vols avec violence, -6% de cambriolages. J'ai pris exactement le même tableau que vous citez dans vos considérants.

Vous l'avez compris, notre ambition n'est pas de courir à l'obtention de bons chiffres mais plutôt d'amplifier nos initiatives de dialogue entre les habitants et la police. Il ne faut jamais oublier que c'est aussi de la responsabilité du préfet de police d'établir les statistiques et de maintenir la sécurité. Nous sommes dans une logique de coproduction. Une coproduction de la sécurité avec les Parisiens plutôt que de nous cacher derrière des chiffres qui d'ailleurs, ne répondent pas aux problèmes d'incivilité ou de nuisance, auxquels peuvent être confrontés nos concitoyens. Ces derniers se plaignent d'ailleurs régulièrement de la baisse des effectifs de la police. Sous la mandature précédente du Président SARKOZY, les effectifs de police ont augmenté de 300 policiers supplémentaires. Mais ce chiffre ne peut combler le déficit.

Vous trouverez dans ma feuille de route, un souci de veiller à encourager la participation citoyenne et l'implication des conseillers de quartier dans l'identification et la résolution des problèmes de sécurité.

En ce sens, une coordination de terrain sera organisée à l'échelle des quartiers afin de coordonner les interventions des différents acteurs de la prévention et de la sécurité quand des difficultés particulières et localisées, apparaissent.

Je tiens à rappeler qu'une instance de discussion et d'information existe dans notre arrondissement à savoir le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dont vous faites partie. Il se réunira en décembre prochain. Nous nous occuperons aussi de la refonte et de l'évolution de sa composition au cours de l'année 2015.

Pour conclure, l'exécutif se déclare défavorable à ce vœu car nous sommes dans une dynamique partenariale, de terrain, minutieuse, pragmatique et de longue haleine. C'est ce qui nous importe. Les bilans statistiques ne forment jamais un outil neutre. C'est pourquoi, l'exécutif donne un avis défavorable à votre vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Nous aurions pu adopter ce vœu à condition qu'il n'y ait pas seulement le baromètre de la sécurité. Nous pourrions très bien avoir avec le baromètre de l'emploi. Je ne rigole pas. C'est sérieux. Le baromètre des inégalités sociales et des salaires.

Vous savez que des observatoires existent et mettent aussi comme indicateur, la réponse pénale ainsi que la réparation pénale. Nous n'avons pas besoin d'un site Internet avec des chiffres pour effrayer la population. Nous avons besoin d'un vrai dispositif d'observation qui peut être national, régional, départemental et qui travaille réellement sur les solutions à apporter pour réduire la délinquance. Là, nous pourrions être d'accord et voter un vœu ensemble. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je m'interroge également sur l'intérêt d'avoir une cartographie et de préciser que dans tel quartier, il y a plus d'agressions que dans tel autre. Je ne sais pas ce que nous en ferions. Peut-être réclamer plus de policiers pour notre arrondissement. Mais nous n'avons pas besoin de cartographie pour le faire. Comptez sur les élus parisiens pour demander que nous rétablissions les effectifs de police à Paris. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 23 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-183 VOEU)



- VŒU (12-2014-024) : Vœu relatif à la téléphonie mobile, déposé par les élus du groupe Ecologiste.

Considérant que la Ville de Paris est engagée depuis 2003 dans une démarche d'encadrement des implantations et des niveaux d'émission des antennes relais de téléphonie mobile et qu'à cet égard, la nouvelle charte parisienne signée le 13 décembre 2012 et votée à l'intégralité des groupes du Conseil de Paris permet de concilier une couverture numérique suffisante et une exposition des habitants aux ondes à un niveau bien plus faible que ne l'autorise la réglementation nationale ;

Considérant qu'une « Conférence citoyenne » dite aussi « jury citoyen, ondes, santé, société » avait été mise en œuvre en 2009, que ses modalités de travail avaient été préalablement et unanimement acceptées par les associations, les opérateurs et la Mairie et que ses conclusions recommandaient :

- de respecter un seuil d'exposition de 0,6 V/m
- de reconnaître l'électro hyper sensibilité
- de protéger du WIFI les établissements sensibles (crèches, parcs, bibliothèques, établissement de soins) ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 21 octobre 2014, dont les attendus rappellent que « les dangers de santé environnementale sont attestés par un nombre croissant d'études indépendantes reconnaissant les effets réels nocifs des ondes électromagnétiques » et que « toutes les radiofréquences sont classées en catégorie 2B, cancérigènes possibles, par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 2011 » ;

Considérant que le vœu adopté le 11 juillet 2011 à l'unanimité du Conseil de Paris fixait comme objectif pour la charte alors en discussion « l'adoption du seuil maximum de précaution de 0,6 V/m » et « l'adaptation du réseau pour ne pas modifier la qualité de service » ;

Considérant que cette charte relative à la téléphonie mobile signée le 13 décembre 2012 par les opérateurs et la Ville de Paris a fixé un seuil de 5V/m pour la 3G et de 7V/m pour la 4G ;

Considérant que cette charte, en vigueur jusqu'au 13 décembre 2016, prévoit toutefois dans son article 3.3.4 qu'« un bilan annuel du déploiement de la 4G et de son impact sur l'exposition aux ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile dans les lieux de vie fermés sera effectué conjointement par la Ville et les opérateurs » et qu'« il pourra conduire à une révision des articles 3.3.4 et 3.3.5 » ;

Considérant que les mesures effectuées à la demande de l'agence de l'écologie urbaine, dans le cadre de l'article 3.4 de la charte, dépassent très rarement 4V/m ;

Considérant par conséquent que fixer une valeur limite d'exposition à la 3G et à la 4G de 4V/m ne nécessiterait qu'un très faible effort d'investissement de la part des opérateurs pour adapter leur réseau sans altérer la qualité de service ;

Considérant que la loi ne confère aucun pouvoir aux Maires en matière de téléphonie mobile et d'implantation d'antenne relais mais que, à Paris, les réseaux des opérateurs ayant nécessairement besoin de certains toits du domaine municipal, la Ville de Paris dispose là d'un moyen de pression légal sur les opérateurs dont elle perçoit un loyer ;

Considérant par ailleurs qu'une part importante du réseau des opérateurs est implanté sur les toits de Paris Habitat, bailleur social de la Ville de Paris ;

Considérant l'implication constante des élus du 12^e arrondissement dans les processus de concertation et les mobilisations importantes de riverains aux abords des projets d'implantation ou de modifications de sites de téléphonie mobile.

Sur proposition du groupe écologiste, le conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- d'engager, conformément à l'art 3.3 de la charte, une négociation avec les opérateurs pour abaisser le seuil de la 4G au niveau de celui de la 3G, aboutissant ainsi à un seuil unique ;
- d'engager avec les opérateurs, avant la fin de l'année 2014, une négociation en vue d'un avenant à la charte pour abaisser ce seuil unique à 4V/m.

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aurais voulu avoir des explications car je n'ai pas bien compris la position des écologistes sur le sujet. Ils veulent à la fois plus de 4G mais le ramener au niveau du 3G. Nous savons que pour le 3G, il faut plus d'antennes mais ils veulent moins d'antennes. Nous aimerions une explication concise afin de nous déterminer. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« J'ai peur de ne pas avoir totalement compris. Depuis 2012, avec la charte parisienne sur la téléphonie mobile, les élus parisiens ont su entendre en partie, la conférence citoyenne de 2009 qui recommandait de respecter le seuil d'exposition de 0,6 V/m, de reconnaître l'électro hypersensibilité, de protéger du WIFI les établissements sensibles (crèches, parcs, bibliothèques, établissement de soins).

Cette charte a permis de lier développement technologique et de commencer à prendre en compte la santé environnementale. Je rappelle qu'à Paris, la norme 3G est de 5 V/m et de 7 V/m pour la 4G, à mettre en rapport avec les normes nationales qui sont de 41 à 61 V/m.

Ce soir, nous avons l'occasion d'avancer encore au profit de nos concitoyens en engageant un dialogue afin de faire baisser dans un premier temps, le seuil de la 4G au niveau de la 3G. Puis, en proposant un avenant à la charte pour abaisser le seuil au niveau unique de 4 V/m.

En 2011, le Conseil de Paris a voté le vœu d'un seuil maximum à 0,6 V/m. En 2012, toujours au Conseil de Paris, un vœu a été voté annonçant que la révision annuelle du seuil dérogatoire de la 4G prévu pour la charte, permette dans les meilleurs délais soit maintenant, de ramener l'exposition des riverains à 5 V/m.

Le groupe écologiste vous propose en toute logique de passer à un échelon intermédiaire de 4 V/m en visant toujours le 0,6 V/m. C'est largement abordable pour les opérateurs. La mesure effectuée à la demande de l'agence d'écologie urbaine dépasse très rarement les 4 V/m. Ce serait une excellente nouvelle pour les électro-sensibles et cela permettrait de répondre en partie aux associations et autres collectifs, inquiets pour nos enfants. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais faire une réponse un peu détaillée. Peut-être que M. MARGAIN comprendra mieux si les antennes marchent bien.

Je souhaite réaffirmer la position de l'exécutif qui est une position très ferme vis-à-vis du respect de la charte qui a été votée en 2012 et notre volonté de protéger au maximum les Parisiens. La nécessité de faire de Paris, une ville dotée d'une couverture qui soit satisfaisante, est envisagée au regard des nécessités sanitaires. C'est la raison pour laquelle les seuils fixés avec les opérateurs de téléphonie mobile, sont les seuils les plus contraignants en France. Je vous rappelle que nous sommes à 5 V/m sur de la 2G et de la 3G, et à 7 V/m sur de la 4G.

La charte votée à l'unanimité des groupes du Conseil de Paris fin 2012, est le fruit d'une très longue négociation entre les opérateurs et la Ville de Paris, témoigne d'un équilibre entre la nécessité de développer le réseau de téléphonie mobile à Paris avec une couverture satisfaisante et un impératif qui vise à exposer le plus faiblement possible les Parisiens notamment les enfants.

Concernant votre proposition d'abaisser ces seuils à 0,6 V/m. Si nous sommes favorables à une diminution, il faut garder en tête que d'une part, ce seuil n'a été à ce stade validé par aucune autorité sanitaire, et d'autre part, cela se traduirait par une baisse de la puissance d'émission. Cela aurait pour impact une multiplication par 3 des antennes et une multiplication de leurs implantations. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est issu d'une expérimentation du Grenelle des ondes publiée en 2013 qui fait référence à cet état.

Vous avez raison, la charte signée, prévoit dans l'un de ses articles, la possibilité de réviser ses seuils. Avant, il est nécessaire de réaliser un bilan qui n'est pas disponible à ce jour. La charte n'a pas d'engagement juridique mais chacun essaie de s'y conformer. Au moment de la signature de la charte, le seuil des 0,6 V/m était un objectif de négociation qui n'avait pas été retenu par l'ensemble des parties.

Evidemment, nous gardons à l'esprit l'idée qu'il est possible à un moment donné de se remettre tous autour de la table et de renégocier cette charte à l'issue d'un bilan qui doit être réalisé. Notons que les taux observés sont inférieurs aux seuils en vigueur. Ce bilan n'est pas encore disponible. Il va être demandé. Il semble à ce stade prématuré de rouvrir des négociations avec l'ensemble des opérateurs.

Il faut aussi donner du temps. Un vœu a été adopté au Conseil de Paris en octobre dernier. Il a été adopté par l'ensemble des groupes de la majorité. Il rappelait la nécessité de faire respecter cette charte, lui donner le temps de fonctionner. Il apparaît inopportun de vouloir aujourd'hui recommencer. Je pense qu'il serait plus sage de nous concentrer dans un premier temps sur les engagements approuvés le mois dernier. C'est pourquoi, l'exécutif va émettre un avis défavorable à votre vœu si vous ne le retirez pas. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je comprends les préoccupations du groupe écologiste et de l'ensemble des habitants et collectifs qui se mobilisent contre les antennes. Cela dit, je ne crois pas que ce soit la charte parisienne qui règlera le problème. Il ne s'agit que d'une charte. C'est même dit dans le vœu. Le pouvoir n'est pas conféré au Maire mais à l'Etat sur le contrôle de ces antennes.

La question de fond est de savoir si nous pouvons intervenir au niveau de l'Etat et déposer un vœu qui interpelle le gouvernement plutôt que d'essayer de renégocier une charte. Comme Mme KOMITES l'a dit, nous avons voté un vœu il y a mois sur le sujet.

Mon principal souci est que nous sommes face à un marché florissant avec beaucoup de concurrence. La vraie régulation se fera lorsqu'il y aura un seul opérateur qui dépende réellement de l'Etat et que nous pourrions réellement contrôler.

Je suis plutôt sur une idée portée par certains groupes UMP sur la municipalisation ou la nationalisation de certaines choses qui nécessitent un contrôle citoyen fort. Ce n'est pas avec une

charte que nous réglerons ce problème mais avec une loi qui permette de revenir à un opérateur unique avec un contrôle sanitaire fort de la part de l'Etat.

Un autre problème est pointé à savoir celui des bailleurs sociaux, Paris Habitat, RIVP etc. Peut-être que les présidents de ces SEM pourraient se pencher de plus près sur la multiplication des antennes. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Nous pensions nous abstenir. Mais nous avons décidé de voter contre car nos craintes ne se trouvent pas justifiées mais amplifiées. »

M. GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Notre groupe votera pour. Je souhaitais répondre à M. MARGAIN. Le groupe écologiste n'est pas contre la technologie ni contre les antennes. En revanche, il est contre la surexposition de la population. Ce n'est pas la question du nombre d'antennes qui est importante mais la question du degré d'exposition des Parisiens chez eux, dans leurs lieux de travail.

Je réponds également à M. BONNET. Les élus écologistes sont cohérents. Ils ont déposé au niveau national, une proposition de loi sur la question de la téléphonie mobile. Elle a été déposée dans le cadre de la niche parlementaire des écologistes et a été gentiment sortie de l'ordre du jour, au bénéfice d'une discussion ultérieure qui n'a toujours pas eu lieu. Nous sommes toujours en attente de cette discussion. Nous agissons là où nous avons des leviers. Notre levier au niveau parisien est celui de la charte. Cette charte prévoit une clause de revoyure qui d'après le vœu adopté en même temps que la charte, stipule qu'elle doit intervenir le plus rapidement possible. Nous estimons donc que le temps est venu. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

Contre : 25 dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-184 VOEU)



- VŒU (12-2014-025) : Vœu relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 46 boulevard de Reuilly/38 rue Taine dans le 12^e arrondissement, déposé par les élu-e-s de la majorité municipale.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Considérant la mobilisation, depuis 2012, des locataires de l'immeuble du 46 boulevard de Reuilly / 38 rue Taine contre l'opération de vente à la découpe dont leurs logements font l'objet ;

Considérant la mobilisation à leurs côtés de la Municipalité du 12^e arrondissement et du Conseil de Paris, contre tout projet de spéculation immobilière aux conséquences dramatiques pour les locataires ;

Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris sur proposition des Maires des 10^e et 12^e arrondissements contre les conséquences pour les locataires des opérations spéculatives de vente à la découpe ;

Considérant l'installation en septembre 2014 d'un comité de suivi chargé de suivre l'avancée de cette opération, d'accompagner les locataires dans leurs démarches et de veiller au respect de leurs droits ;

Considérant qu'en dépit de cette mobilisation, la SNC les Résidences a repris les démarches de commercialisation des logements vides comme occupés de l'immeuble en organisant notamment des visites de logements et ce, malgré la délivrance d'une « opposition à offres de vente » par le Comité des locataires de l'immeuble ;

Sur proposition des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris et son Adjoint en charge du logement et de l'hébergement d'urgence :

- demandent à nouveau à la SNC Les Résidences l'arrêt immédiat de la commercialisation des logements occupés ;

- obtiennent de la SNC Les Résidences un engagement ferme relatif au maintien durable des locataires qui le souhaitent dans leurs logements ;

- fassent procéder à un recensement exhaustif par la direction de l'urbanisme des déclarations d'intention d'aliéner déposés sur ces deux adresses. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je me réjouis de ce vœu et de voir que vous avez changé de position. Nous avons déposé à plusieurs reprises des vœux dans ce sens qui ont tous été retoqués par l'exécutif. Je me souviens même précisément d'une jolie phrase par M. BOUIGUE qui nous avait expliqué que vous n'aviez pas vocation à aider des dames BETTENCOURT. J'ai peut être déformé la phrase. Il manque peut-être un mot car elle était un peu longue. Mais je me réjouis de votre changement de position par rapport aux attentes fortes des locataires de cet immeuble. Aujourd'hui, vous déposez un vœu qui ressemble étrangement à ceux que nous avons pu déposer et que vous aviez rejetés. Nous allons voter ce vœu car nous ne sommes pas sectaires. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mais nous n'avons jamais dit cela Mme ATLAN-TAPIERO. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que nous avons changé de position. Au contraire, dans ce vœu, nous réaffirmons notre soutien aux locataires face à la vente à la découpe. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Personne n'a le monopole de la lutte contre la spéculation immobilière. A l'époque, j'ai déposé un vœu avec M. CORBIERE à ce sujet. Il me semble que c'était pour le 107 boulevard Sault à l'occasion d'une vente à la découpe. Je vois que depuis peu, nous avons un adjoint qui propose et qui agit. Cela n'a pas toujours été le cas à ce sujet sous les précédentes mandatures. Je me réjouis de la continuité de cette bataille, portée désormais par tous les groupes de la majorité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne peux pas laisser dire cela. La mobilisation contre la vente à la découpe à cette adresse et à une autre adresse dans Paris avec le même propriétaire, a été forte de la part des élus parisiens, y compris sous la précédente mandature.

Dans le 12^e arrondissement, vous rappeliez certaines adresses sur lesquelles la majorité municipale s'est mobilisée, y compris avec l'ancien adjoint auprès de M. DELANOE, qui n'appartenait peut-être pas au même groupe que l'adjoint actuel. Mais accordez-nous le fait que la gauche avec les écologistes, se soit toujours mobilisée contre les ventes à la découpe à Paris. Nous entrons dans cette troisième mandature de la gauche à Paris sur des résultats concrets. Désormais, nous voyons de grands propriétaires à Paris s'engager à arrêter la vente à la découpe parce que nous nous sommes mobilisés de manière forte depuis 2001 afin de protéger les locataires. Et nous sommes en train de gagner ce rapport de force. Aujourd'hui, je ne peux pas me satisfaire de voir des locataires se rendre compte que leur appartement est mis en vente sur le Boncoin ou recevoir dans leur boîte aux lettres, des déclarations d'huissiers leur demandant de faire visiter leur appartement pour le mettre en vente tandis qu'ils habitent avec leurs enfants ou âgés de plus de 80 ans. Il y a une mobilisation de la gauche parisienne depuis 2001 sur ces sujets. Il me semble que depuis 2012, il y a une mobilisation de la gauche au pouvoir pour donner des moyens législatifs afin de lutter contre ces ventes à la découpe. Cela n'existait pas jusqu'à présent. Ce vœu émane de la majorité et il me semble qu'il va être adopté à l'unanimité des groupes de cette assemblée. Je vous remercie et je me félicite que nous terminions sur cette unanimité. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je voudrais faire part de mon étonnement d'avoir découvert sur la table que la délibération 1 097 faisait l'objet d'un débat organisé. Or, dans la convocation reçue, il n'était pas question d'un débat organisé ce qui explique la réduction des temps de parole sur cette délibération Bercy-Charenton. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Dans l'ordre du jour envoyé, peut-être que ce n'était pas suffisamment mis en exergue. Je veux bien que nous prenions le temps de le regarder. Mais il me semble que le document sur table aujourd'hui est exactement le même que celui qui a été envoyé pour l'ordre du jour. J'avais bien mis en exergue qu'il s'agissait d'un débat organisé sur la délibération concernant Bercy-Charenton. Il y a peut-être une incompréhension et peut-être qu'il faudra faire les choses de manière plus claire la prochaine fois.

Mais par habitude, il y aura toujours un débat organisé au début de l'ordre du jour. Soit cela est imposé par une délibération à l'ordre du jour, soit cela est rattaché à une communication que nous ferons.

Je vous remercie pour ce long conseil d'arrondissement. Je ne suis pas sûre que le prochain soit beaucoup plus court. Rendez-vous en décembre. Merci pour votre présence jusqu'à la fin. »

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 voix dont 5 pouvoirs

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-185 VOEU)



Madame la Maire lève la séance à 23h10.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ

